

W. Bonny

Commune de Flounez.
Etude et

Histoire locale (inachevée).

par Mr L. Pourmanger,
Instituteur. 1912.

Plounez.

Etude sur la Commune - Origine.

Aperçus géologique et historique.

Manoirs - Ruines et Monuments.

par M^r P. Fourmanger,
Instituteur, 1942.
Gué à la guerre 14-18

Transcrit et annoté par
H. Conan, pilote E.R.
1948.

L'ouvrier.
De Monsieur Pourmanger,
Instituteur, 1912-14.

Copie ³
p. H. G. May
1948.

Durant les vacances dernières (?) parcourant un de mes journaux favoris, je fus frappé à la lecture de l'article suivant de Jean Frolo.

« L'histoire locale » Une société s'est constituée récemment dans le but d'étendre le plus possible l'enseignement de l'histoire locale, celle du village, du canton, dans les écoles primaires où l'on apprend aux enfants beaucoup de faits qui ne sauraient les intéresser directement, tandis que l'on néglige de leur parler de ce qui s'est passé chez eux, sur le sol qu'ils foulent quotidiennement et où tant de souvenirs auraient pour leur jeune esprit le charme des légendes et des contes.

L'initiative est excellente et je ne suis pas surpris que des hommes tels que M. M. Ribot, Poincaré, Liard, Briot, se soient mis d'accord pour réaliser un pareil projet qui, bien conçu et sagement exécuté, amènerait la jeunesse par l'amour de la petite patrie, à celui de la grande. C'est d'ailleurs l'idée que développait superbement M. Rabelais, membre de l'institut, il y a trois ans, lors de la réunion des sociétés savantes quand il suppliait les associations provinciales de se faire les éducatrices des populations par le moyen du livre de l'image et de la parole.

A coup sûr, la nouvelle société pour peu qu'elle le veuille, rencontrera des collaborateurs dévoués dans ces centaines de patients travailleurs qui, fouillant les bibliothèques municipales et les archives départementales, compulsant les registres de paroisses, admis à l'examen des minutes notariales, nous restituent chaque jour quelque page oubliée de l'histoire locale. On ne les connaît pas. Ils sont légion et tous consciencieux et ne s'inquiètent que de la vérité.

J'ai

J'ai signalé, ici-même, le livre considérable qu'un simple cultivateur, M. Grandgérard, a consacré à l'histoire de Mercy-Saône, son village natal et la tête duquel le Doct. Mariéchal, maire du 8^e arrond^t de Paris, a placé une vibrante préface. Au sujet de mon article M. Mariéchal m'adressait une lettre où je lis ce qui suit : « quelques uns de nos paysans seront sans doute encouragés, comme vous le souhaitez, à suivre l'exemple de mon compatriote et à raconter, à leur tour, l'histoire de leur village, comme vous le faites également pour le plus grand profit de l'histoire générale de la France. »

Puisse ce souhait être en voie de réalisation ! je ne manquerai pas, pour ma part, de faire bon accueil à ces utiles travaux qui serviront de base à l'enseignement local, car il n'existe pas en France, un assemblage de 2 ou 3 douzaines de maisons qui ne possède son histoire, son ensemble de faits, de dates, d'incidents curieux. Voyez, par exemple, la brochure où M. M. Antonin et Félix Balland racontent en les résumant, les principaux événements survenus de l'an 1300 à 1852 à St Julien sur Reysouze, petite commune de la Bresse. Peu de communes, beaucoup de faits et nous avons un travail qui intéressera les lecteurs ruraux sans les fatiguer.

Il conviendrait de rapprocher de ces heureuses pages la série des études spéciales qui, visant un monument, une institution, des usages contribuent également à établir l'histoire du clocher. Il serait impossible de dire le nombre de ces minces plaquettes sortant chaque année des presses départementales et dont on pourrait dire qu'elles sont autant de pierres d'un édifice immense couvrant notre pays tout entier.

Aucune n'est indigne d'attention et quand, au prix de recherches prolongées, l'érudit archiviste de la Société archéologique d'Arènes, M. Albert Durieux nous apporte des notices sur le château de Sannoire ou les anciens béguinages de la région, il nous fournit des éléments que nul historien ne saurait négliger.

Alors...

Alors même que les crédits de province appartiennent à un parti politique, à une confession religieuse et si, entre leurs mains le document est appelé à servir leur cause ou leur foi, il n'en reste pas moins acquis pour l'histoire impartiale.

Depuis Loais bientôt la Vendée militaire, dont on cherchait encore à déformer la physionomie et à corrompre les origines paysannes, le caractère de Jacquerie, pour en faire la résultante d'un complot imaginaire est étudiée par M. Henri Bourgeois, qui a mis au jour une prodigieuse quantité de faits et créé avec sa « Vendée Historique » une mine formidable où l'écrivain soucieux de la vérité ira toujours puiser.

Ailleurs ce sont des ombres du passé; les unes gracieuses, les autres originales et, parfois, grotesques, qui, l'homme spirituel et fin, de cette finesse, de cet esprit de province qui ont le temps se plaît à nous montrer. Il y a quelques années est mort, à Tulle, un érudit de la bonne école qu'entendait si bien M. Devere, que Théophile Gautier eut félicité. Il se nommait Emile Flage et il nous a laissé un recueil de « Portraits du vieux temps »; galerie de silhouettes limousines où, près de la délicate Mme de Loges apparaît le célèbre parasite Pierre de Montmaur, le pique-assiette par excellence. On n'a rien fait de mieux et il n'y a pas longtemps qu'un érudit parisien me disait sa surprise et sa joie devant ce livre découvert par hasard, dans la boîte d'un bouquiniste.

Donc, — et ce sera ma conclusion — les matériaux, les meilleurs et les plus solides ne manquent pas si l'on veut fonder un enseignement de l'histoire locale. Mais malheureusement la tâche est lourde, si lourde que tout en formant des vœux sincères pour son accomplissement, on ne peut se défendre de quelques craintes et d'un doute chagrinant. »

Pénétré des idées de cette nouvelle Société dont parle M. Frolo en termes si élogieux, curieux de connaître dans la mesure du possible, le passé d'un pays qui n'est cher, convaincu des services que ces connaissances pourront rendre.

rendre à l'enseignement local, j'entreprends de faire - je ne dirai pas l'histoire, mais une petite étude de ma commune. Sous ceux qui ont cherché à éclaircir des questions dont l'origine se dérobe derrière une succession de plusieurs siècles, connaissent les écueils auxquels on se heurte quand on veut faire revivre le passé - L'absence de documents suffisants dans la plupart des localités, l'ignorance ou l'indifférence des habitants de la campagne, dont les générations successives habitent certains lieux ou bâtiments historiques sans s'inquiéter de leur demeure, le manque de date ou de traces caractéristiques de telle ou telle époque sont autant d'obstacles qui rendent le travail plus difficile. A ce propos j'offrirai ici mes sentiments de profonde reconnaissance à Monsieur Helliet, Recteur de Trémier, officier d'académie, archéologue de mérite, qui m'a apporté un secours si précieux en mettant à ma disposition d'abord sa science si étendue et un grand nombre de volumes où j'ai puisé des renseignements si utiles.

L'étude des temps écoulés présente à tous ceux qui s'y adonnent un attrait irrésistible : tout ce qui est ancien intéresse, tout vous parle depuis le plus simple calvaire gris jusqu'au plus vieux manoir branlant ; les uns, ceux dont on connaît l'histoire vous la rappellent à propos ; les autres, ceux dont on ignore encore l'origine, semblent vous la poser en question de devinette. Et cette envie de connaître est constamment là qui stimule l'effort et vous tient en haleine pour votre petite besogne. - Mais pour l'instituteur cette étude du pays où il enseigne est particulièrement utile : l'histoire de sa maison, de son village, intéresse l'enfant plus directement que celle des pays qu'il ne connaît pas encore. C'est toujours devant une attention très soutenue que j'ai déroulé devant les yeux de mes élèves les tableaux de l'évolution de ce qu'ils voyaient chaque jour avec indifférence - Avec quel plaisir je me suis attardé à ces causeries durant lesquelles chacun croquait voit ses aïeux enfants dans leur vieille demeure rajeunie.

L'Histoire...

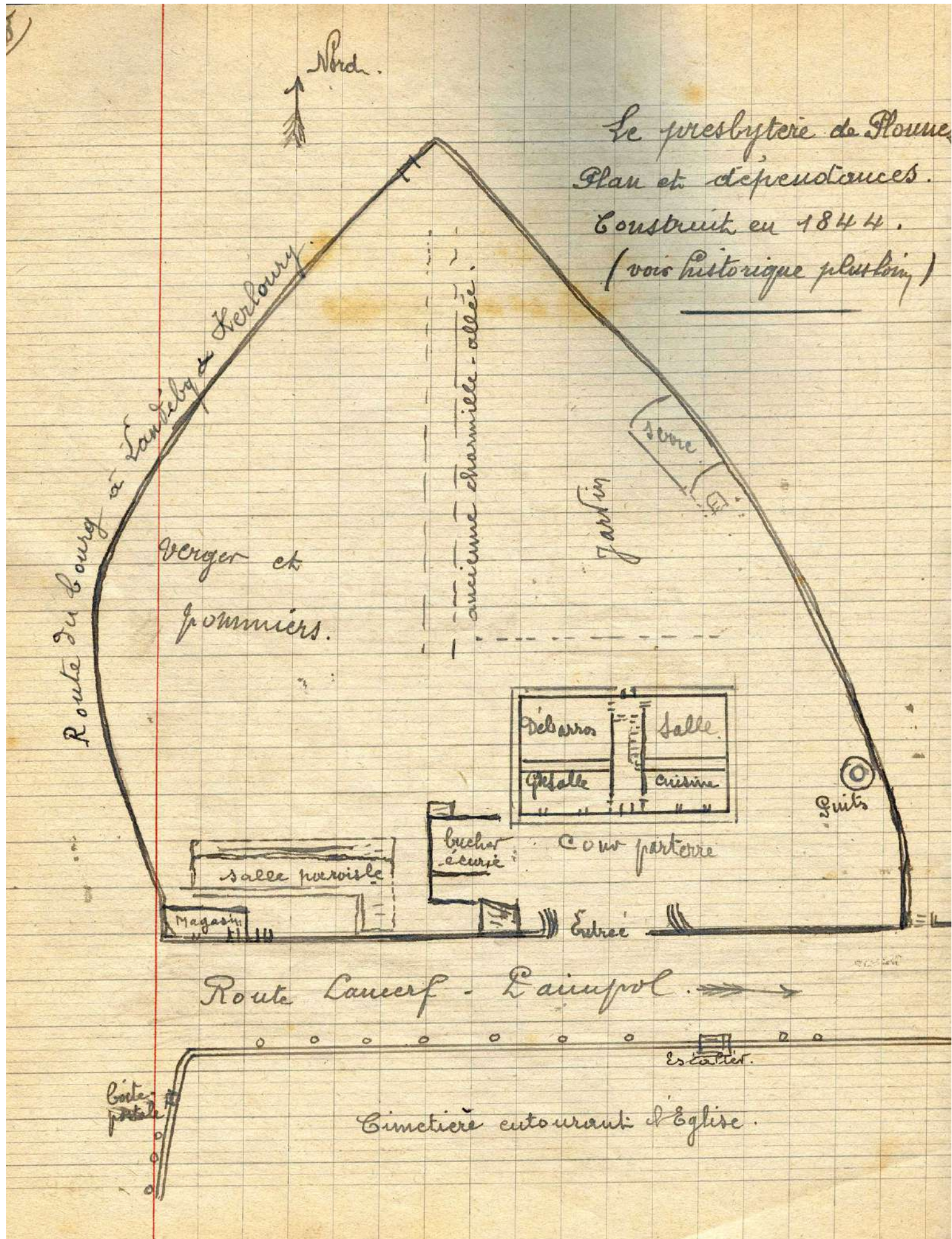
(7)

1912.

Tham du Bourg de Rounez.



copie: J. H. Bouquet.



Le presbytère de Ploune.
Plan et dépendances.
Construit en 1844.
(voir historique plus loin)

Route du Bourg à Lantivy & Kerlouy

verger et pommiers.

ancienne charnière - allée.

jardin

serre

Débaras
salle
cuisine
garage

Cour pavée

bûcher écurie

salle paroissiale

Magasin

Entrée

Puits

Route Landerf - L'Annapol.

Etable

Cimetière entourant l'Eglise.

Porte paille

9

P. Fourmanger. - Instituteur.

Département des C. du N. - Commune de
Plounez, 1912.

Origine - Plounez est la commune formée par l'ancienne paroisse de ce nom, moins sa trève, Laimpol, devenue commune. Aussi son recteur prenait-il le titre de Curé de Plounez. Laimpol

Plounez est une contraction de Plounevez et veut dire comme ce dernier mot "paroisse neuve".

Elle dépendait de l'évêché et du ressort de St Brieuc et faisait partie du Comté de Goëlo. Laimpol était le siège de sa juridiction. La cure était présentée par M. de Lamoignon.

Étude physique.

Limites et Étendue. - La commune de Plounez a pour bornes : au N. et N-Est Ploubaglauc; à l'Est Laimpol et Kéréty; au Sud Plouvro; à l'Ouest la rivière du Brieux (voir carte).

La superficie totale est d'environ 1281 hect. 49 C^a, dont 1021 H^a de terres labourables 72 H^a sont prés et pâturages, 10 sous bois, 25 sous vergers et jardins; 78 sous landes et terres incultes. Son revenu cadastral est de 58032^f et son revenu vrai est de 116064^f, soit $\frac{1}{2}$ pour proportion entre ces deux nombres (recensement 1854).

Le Sol - Le territoire de cette commune est peu accidenté vers le sud, mais très boisé. (à l'époque ! le débaisement est venu depuis). Au Nord il présente de longues ondulations.

Les

Les principaux points culminants sont :

Le bourg 42 mètres; Kerlo 61 m.; Lanniguer 61 m.

Les terres sont bien cultivées; Runites et fortes dans les vallées, elles sont légères et sèches sur les hauteurs.

Plus que partout ailleurs, peut-être, les champs sont entourés de hautes ^{larges} fossés recouverts d'ajoucs qui poussent rapidement.

De petits chemins tortueux, en général assez bien entretenus (de ce temps!!) forment un réseau presque inextricable dans lequel le voyageur étranger peut facilement s'égarer. Le chemin de grande communication N° 1^{er} traverse la commune mais le bourg n'est desservi que par des chemins de 3^e catégorie.

Aperçu géologique - D'une façon générale l'on peut dire que le sous-sol est de constitution schisteuse.

Dans le cours d'une excursion qu'il fit sur les côtes bretonnes, Monsieur Le Moabit a signalé à Plounez l'existence dans la commune d'une veine de pierre à chaux mélangée de schiste et propre à faire de la chaux hydraulique. Cette veine présente un front d'environ 10 mètres. Elle est située sur le bord du ruisseau et elle est baignée par la mer dans les hautes marées. Elle est proéminente, hors du sol d'un mètre $\frac{1}{2}$ et continue dans la lande voisine sur une étendue de plus de 20 m^{ètres}. Séparée du schiste, cette substance saline ~~est~~ fournit une bonne chaux hydraulique.

Un échantillon de cette substance, cacheté par l'adjoint de la commune, a été remis en 1854 à Mout^r Glicullen, préfet du Dép^t des C. du Nord: Schiste talpoux, exploité actuellement comme pierre à bâtir. Dans le N^o schistes modifiés par des roches feldspathiques.

Le sol renferme aussi un tuffeau vert qui se durcit à l'air et rivalise avec le marbre de Breuce pour le poli et la finesse du grain. Une des variétés de ce tuffeau est d'un fond noirâtre semé de blanc. Il est propre à la confection des bas...

bas-relief, tombeaux, etc...

A l'ouest on trouve de l'émisthère.

Hydrologie. - L'étude hydrologique de la commune de Honnez offre peu d'intérêt. Les sources sont nombreuses et l'eau est de bonne qualité, étant donnée la constitution schisteuse du sol. Il existe un grand nombre de puits et même de fontaine que les plus chauds étés ne parviennent pas à tarir. Le ruissellement est discret; pas de cours d'eau important; ça et là on rencontre quelques petits ruisseaux serpentant le long des prairies avant de se perdre dans le Luinier à l'Est ou dans le Erioux à l'Ouest.

Le Erioux. - La rivière du Erioux sert de limite Ouest à la commune dans toute sa longueur. - Elle prend sa source en St Gilles. Pigeaux (caution de St Nicolas du Lohu) traverse Guingamp, et Loubrieux, et se jette à la mer vis à vis de l'Ile de Bréhat.

C'est un cours d'eau paisible, un peu tortueux à son embouchure rendue néanmoins navigable par le flux et le reflux qui se font sentir jusqu'en amont de Loubrieux. A marée haute il est parcouru par des navires d'assez fort tonnage, qui vont ou viennent de ce petit port à la grande mer.

La vallée du Erioux n'est généralement pas très étendue; mais elle est assez fertile et riche en sites pittoresques tels que la Roche-Jagu dont le château domine la rivière par-dessus les bois (Commune de Roëzal rive gauche).

[Voici quelques vues en cartes postales].

Au-dessus du Erioux, réunissant les communes de Eloynez et de Loubrieux, s'élève un magnifique pont-suspension d'une hauteur de 192 mètres - voir page ... monuments historiques.

Après le hédans (partie large de la rivière) un moment retenu entre les rochers, le Erioux s'épanche à nouveau en serpentant

avant de rejoindre la mer. La figure (2) (carte postale - vue du
Briens, Lizardvieux) représente le cours d'eau en cet endroit. A droite
au fond on distingue le territoire de Plounez et, sur le rivage,
la station militaire de Traou-Vilin.

En face de la Caserne, on aperçoit l'ancien vaisseau
le "Gul-ton" au mouillage.

En aval la rivière est dominée par les ruines de la
vieille forteresse de Bor-Castel. (voir page ?).

Le Climat - Le climat de la Commune, régularisé
par l'influence de la mer voisine, est tempéré, presque doux,
mais parfois brumeux. Comme le sol, il se prête beaucoup
à la culture des primeurs (pommes de terre, choux-fleurs) qui font la
principale ressource des cultivateurs et, lorsque les gelées tardives
de mai ne viennent pas ravager les tendres feuillages de
leurs "patates" il faut voir avec quel entrain fermiers et
propriétaires procèdent à la récolte et à son expédition
vers les grandes villes où les gourmets attendent impatiemment.

Les vents dominants sont ceux de l'ouest ordinairement
assez violents; ils soufflent environ les 2 tiers de l'année
et amènent souvent de la pluie; ceux de l'est, plus
doux, amènent le beau temps.

Géographie politique et descriptive.

(1) Les villages. - La commune de Dounez est distribuée
en un assez grand nombre de villages dont les plus importants
sont: Kerkoway, Kerkrist, Landebay, Landouezec,
Peuvera, Traou-Scaven, La Roche, Kermuet, Kervign
La Ville-neuve, Kergonion, Kermarrec, Pen-Pan, Kerp
quel, Kergoyec, Kervéran, Kerdaulin.

Outre ces agglomérations l'on rencontre des habita-
tions qui portent des noms particuliers; telles sont les demeures
de.

de Leu-Lau, Keralani, Kerbiguet, Lesquervec, etc... etc ⁷³
(voir manoirs page ? - -)

Population. - En 1854 un auteur écrivait, en parlant des habitants de Plouez : « Cette commune est citée pour la beauté de sa population de l'un et l'autre sexe que l'on dit amie de la toilette et des plaisirs »⁽¹⁾. Certes la beauté plouezienne ne le cède en rien à la "paupolaise" dont elle est la sœur aînée et, si les jeunes filles ne portent pas le chapeau (!?) de la ville, elles savent se tailler des coiffes blanches qui leur donnent un air si élégant et si éveillé. Leur costume est celui que l'on trouve sur toute la côte de Plouha à Tréguier et même au-delà : corsage et robe avec tablier; grand châle avec franges tombant jusqu'au talon. (Ici une carte représentant une paupolaise en coiffe.)

Chez les hommes on ne remarque aucune mode particulière.

Il paraîtrait donc exagéré de dire que la population soit : « amie de la toilette » Elle ne semble guère faire de folles dépenses pour se parer.

Quant aux plaisirs les Ploueziens ne les recherchent pas plus que d'autres; mais l'on fait tout de même si amuser lorsque le jour est venu. Il faut voir avec quelle animation on prépare, de tous côtés la Fête patronale et avec quel appareil elle est célébrée (dimanche de juillet).

Après s'être divertie on se remet au travail avec une nouvelle ardeur. Presque tous, cultivateurs de père en fils, les habitants de Plouez ont toujours pris à cœur le travail de la terre; ils s'appliquent à faire valoir le domaine familial. Ce sont, en général des agriculteurs intelligents, amis du progrès, outillés à la moderne.

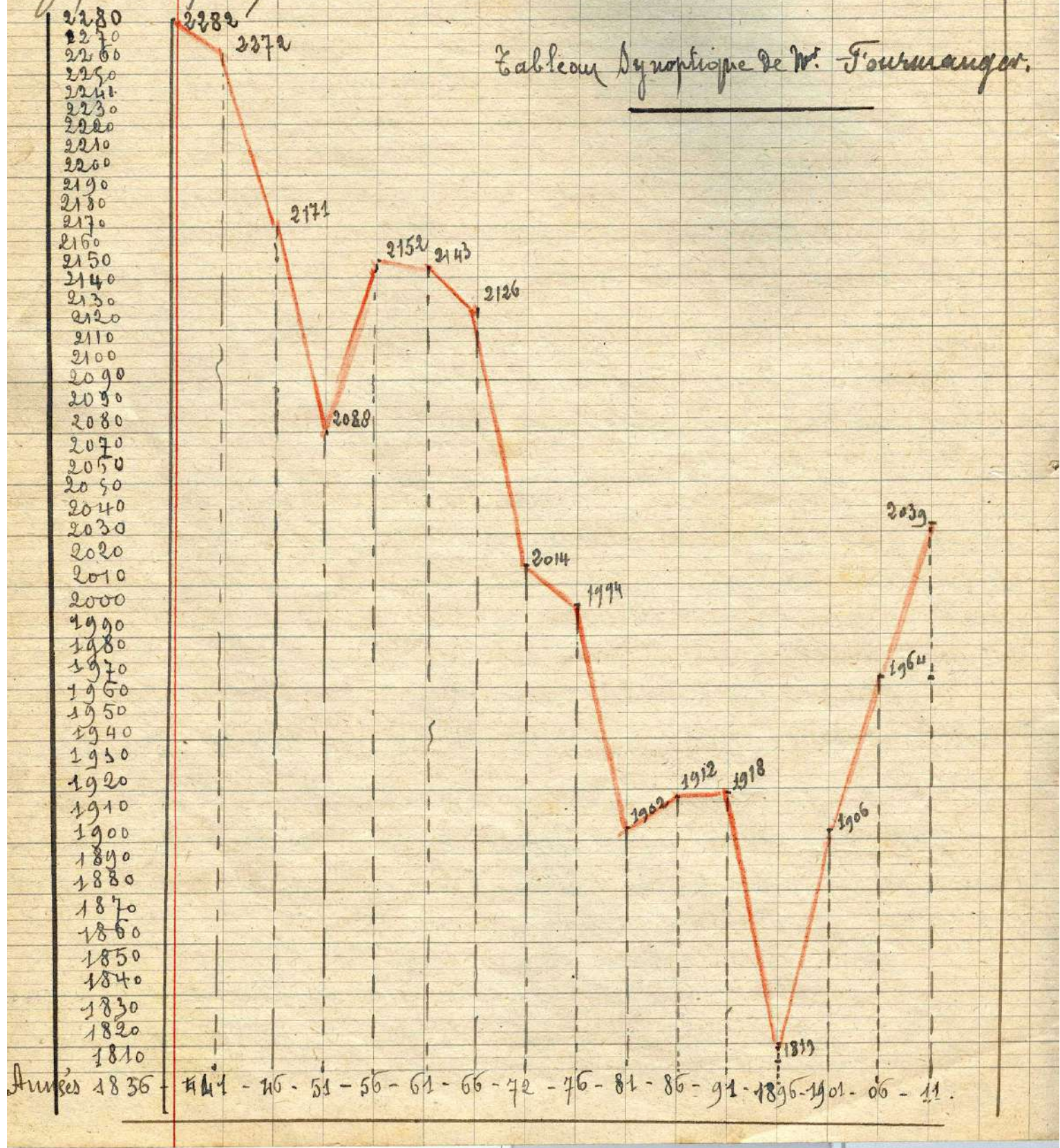
Bien qu'elle soit à proximité de la mer la commune ne compte qu'un petit nombre de marins. La culture du sol suffit à nourrir la population, cependant l'un des plus beaux du canton de Ploupol.

(1) De B. Jollivet, je crois. M. Gony.

Leubant

Pendant de longues années elle s'est abaissée considérablement, mais aux recensements de 1901, 1906 et 1911, nous sommes heureux de constater une augmentation appréciable. Voici d'ailleurs le graphique du mouvement de la population depuis 1836.

Tableau Synoptique de M. Fourmanger.



La Langue. — L'ounez est situé au milieu

de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord. Le breton est la langue la plus usitée dans la commune et ils ne sont pas encore rares, par là, les braves gens qui n'entendaient pas un mot de "gallois". (sic). Dans leur enfance ils n'ont fréquenté aucune école et ils ont pour cette raison, même conservé le langage maternel. Ceux qui, plus fortunés, avaient les moyens de s'instruire ne parlent pas moins le breton entre eux : c'est la tradition et celle-ci, seule fera vivre notre chère vieille langue natale bretonne pendant des siècles encore.

On dira bien : « Les enfants vont en classe où ils apprennent le français » Oui et ils y savent le français parce que "parler breton" n'est pas permis ; mais à ~~la~~ la sortie de l'école, suivez-les et écoutez. — Il est certain que si vous ne connaissez que la langue "nationale" (sic) vous ne comprendrez rien à ce qu'ils disent. Interrogez-les, ils vous répondront très bien en français. Mais demandez leur pourquoi ils ne le parlent pas entre eux : « Nous causons toujours en breton. » C'est la coutume ; ils ont cette habitude et l'habitude est une seconde nature. A la maison c'est la même chose, à l'exception de quelques familles, assez rares, les enfants bretonnent avec leurs parents parce que ceux-ci ne savent pas (?) ou ne connaissent que peu le français.

On a parlé dans ces derniers temps, de faire enseigner le breton dans nos écoles ; ce serait peine inutile : la langue de la Bretagne n'agonise pas encore ; les fils de l'Armorique apprendront bien ce qu'on leur enseignera mais n'oublieront point leur langue maternelle.

L'habitation. — Cette région, bien que très voisine du littoral, a gardé la physionomie du passé.

Elle compte peu de marais et, par suite peu de maisons nettes neuves, éparpillées en grand nombre à Ploubazlauc.

6)

Kerity et Rouezec.

Les demeures sont de l'ancien temps : des chaumières craulantes (!?) (sic) où se voient encore de minuscules fenêtres et quelquefois même les portes cintrées à petits voussoirs de la période romane, des manoirs anciens, résidences de gentilshommes ou de riches paysans.

Les Manoirs. — Nulle part, en Bretagne, ces manoirs ne se voient en plus grand nombre. La liste est longue des Lec et des Lout et des Lez et des Traou. Les Ker (villes) à un seul (sic, sans doute à eux seuls) sont par douzaines.

Plounez-et sa voisine Ploubazlanec paroissses riches de longue date, comptaient nombre de familles de paysans tri à l'aide qui se piquaient d'imiter leurs voisins nobles. Ils s'étaient fait construire de hautes et longues maisons, aux pignons pointus, précédés de cours à grande et petite porte.

Près de l'entrée un énorme galet servait de monitoir. Le chef de famille avait l'oreut, soit contre la maison, en orant-corps, soit dans un angle du jardin, aux hautes murailles, un pavillon sur tout-sol, où nul ne pénétrait sans sa permission expresse. Là étaient les titres de propriété, l'uniforme et l'épée de milice. Les vieux livres de quelque oncle prêtre, parfois les manuscrits des cours suivis à la faculté de Rennes car, au temps des anciennes et nombreuses juridictions, il n'étaient pas rares les fils des notables paysans qui avaient pris leurs grades et retournaient exercer, au pays, comme avocats soit comme sénéchaux ou procureurs fiscaux.

10) Keralain. — Parmi des plus anciens manoirs il faut d'abord citer celui de Keralain, datant du XIII^e siècle et portant le nom d'une famille depuis longtemps.

longtemps éteinte. Il montre encore la porte en ogive et les fenêtres à meneaux gracieusement découpés.

La maison se compose d'une grande salle basse, de la Cuisine et d'un seul étage consistant en 3 chambres. Elle a toutes ses ouvertures de forme ogivale avec des ornements gothiques, accessoires ordinaires des arcades de l'époque de sa construction.

2° Pen-lan. — Ce nom rappelle aux amateurs de sports les courses de L'impol. C. est en effet au bas de l'hippodrome que s'élève le manoir du même nom.

Pen-lan est une vaste demeure qui a conservé de belles boiseries du XVIII^e siècle (?).

Elle a servi d'habitation, pendant de longues années aux Lamandour, dont l'aîné fut, pendant longtemps Maire de Plovez (v. lettre administr. page 1).

C'est dans le jardin de ce manoir qu'est resté pendant plusieurs années, le tombeau de Gilles de Lan-sieur de Gouespeur.

Cet tombeau s'élevait anciennement dans l'église paroissiale. Ayant subi quelques mutilations pendant les mauvais jours de la Révolution française, il avait été transporté dans le jardin de Pen-lan (très probablement en 1818 lors de la reconstruction de l'église) où il est resté assez longtemps. Monsieur le Comte de la Truglaye l'a fait exhumé et transféré dans son parc de Kerauroux près de Morlaix; c'est là qu'on peut encore le voir aujourd'hui.

Le tombeau de Gilles de Lanoë, sieur de Gouespeur, écuyer est très remarquable.

« C. est, dit Frémerville, un sarcophage de pierre sur lequel on voit la statue couchée de ce guerrier. Elle

8/ « Elle le représente vêtu de l'armure du temps de Louis XIII ou de la fin du règne de Henri IV; armure facile à reconnaître par la carène aiguë de la cuirasse et les nombreuses lames assemblées dont sont entièrement composés les cuissarts. La tête est nue à la chevelure longue et bouclée, des moustaches retroussées et une partie (?) barbe pointue; elle repose sur un oreiller.

« Les mains sont jointes et les pieds posés sur un lion. Gilles de Lanoë porte une longue rapière soutenue par un baudrier et dont la garde est recouverte par un écusson armorié. Tout autour de la pierre, sur laquelle repose cette statue on lit cette inscription remarquable en ce qu'elle est moitié latine moitié française. Elle est écrite en grandes lettres majuscules:

MISEREMINI MEI SALTEM VOS AMICI
MEI POVR NOBLE⁽¹⁾ HOMME GILLES DE
LANOË SIRE DE GUESTPEVR LA VILLA-
VFEVRE LE PLESSIX..»

« Aucune date n'est jointe à cette inscription, mais à la forme de l'armure, à la frise filigranée qui environne le col de cette statue, d'ailleurs assez mal sculptée, on peut présumer avec certitude que Gilles de Lanoë est mort de 1610 à 1620 et que son tombeau fut érigé immédiatement après son trépas car il porte absolument le cachet de cette époque, tant pour le costume que pour le style de la sculpture. »

La famille de Lanoë est très ancienne. Elle figure dans la réformation de 1480. Ses armes sont d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.

Par arrêt du 21 mars 1569, Gilles de Lanoë, ~~sieur de la Villeneuve~~, écuyer, sieur de Gouespeur, Claude

(1) Les Révolutionnaires ont effacé ce mot.

1

de Lanoë, sieur de la Villecadet; Guillaume de Lanoë
sieur de la Villafère; Vincent de Coatarel, sieur de
Kermotès, tuteur de Toussaint de Lanoë et d'Olivier de
Kergreñ, sieur et Dame de Layen; François de Lanoë
sieur des Salles sont tous déclarés nobles d'ancienne ex-
traction et de qualité d'écuyers au rôle des nobles des
Juridictions royales de St-Brieuc et de Carhaix.

Kerheloury. — (Aujourd'hui on dit Kerlowry).

Le manoir de Kerheloury appartenait en 1400 à
Raoul Holland de Kerheloury, dont le fils fut, dit-on,
évêque de Tréguier en 1445.

C'est dans ce même manoir qu'est né Jean. Marie
Maurice de Kerheloury, chanoine de Tréguier suivant
les uns, simple Vicaire de Pouguet suivant d'autres.
Il refusa (pendant la Révolution) de prêter le serment
exigé des curés et fut contraint de s'exiler en Angle-
terre où il resta 3 ans.

Revenu secrètement dans sa patrie, il négligea
le soin de sa propre sûreté pour consoler et préparer
à la mort un jeune sous-lieutenant au Régiment
du Drexmay qui avait été blessé mortellement.

Surpris tous les deux, ils périrent victimes de leur
attachement à la Royauté. De Kerheloury fut fusillé
à Auray le 30 juillet 1795.

Kerbiquet. — A quelques centaines de mètres de
Lédano⁽¹⁾ dominant le Bieuz, s'élève le manoir de Kerbiquet.
Il forme à lui seul, avec ses dépendances, le village de ce
nom. C'est une grande maison massive du ^{siècle}
qui, bien qu'elle soit restaurée depuis quelques dizaines d'an-
nées, a gardé d'une façon générale son caractère
mitif.

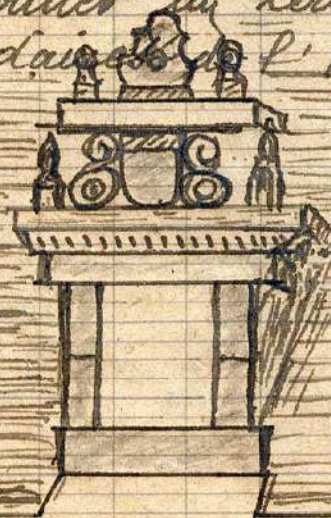
A l'extérieur elle est entourée de hautes murailles.

(1) large en Breton.

20)
raillées servant de murs aux logements secondaires placés des 2 côtés de la cour. Une grande porte cochère donne accès dans cette cour; mais l'entrée a perdu l'arcade en granit qui la recouvrait jadis. Les ouvertures du bâtiment principal, après avoir été agrandies paraissent encore minuscules et insuffisantes à l'éclairage et à l'aération d'une si grande demeure; les murs en sont épais, ce qui donne aux fenêtres l'aspect de grands entournoirs angulaires. À l'intérieur, du bout ouest, on remarque une grande cuisine dont l'une des extrémités est occupée presque entièrement par un vaste foyer qui fait passer à deux des châteaux féodaux où l'on rôtiissait des bœufs entiers. Derrière, sous le même toit, faisant corps avec le même bâtiment se trouve une cave très vaste dont le sol est plus bas que celui de la maison.

Le 1^{er} étage est divisé en deux grandes chambres dont l'une est parée en briques carrées; le cabinet situé au milieu est éclairé par une fenêtre à l'œuf. À l'autre extrémité est les pièces sont plus petites et le toit, moins élevé se termine par une cheminée polygonale d'un genre aujourd'hui assez rare.

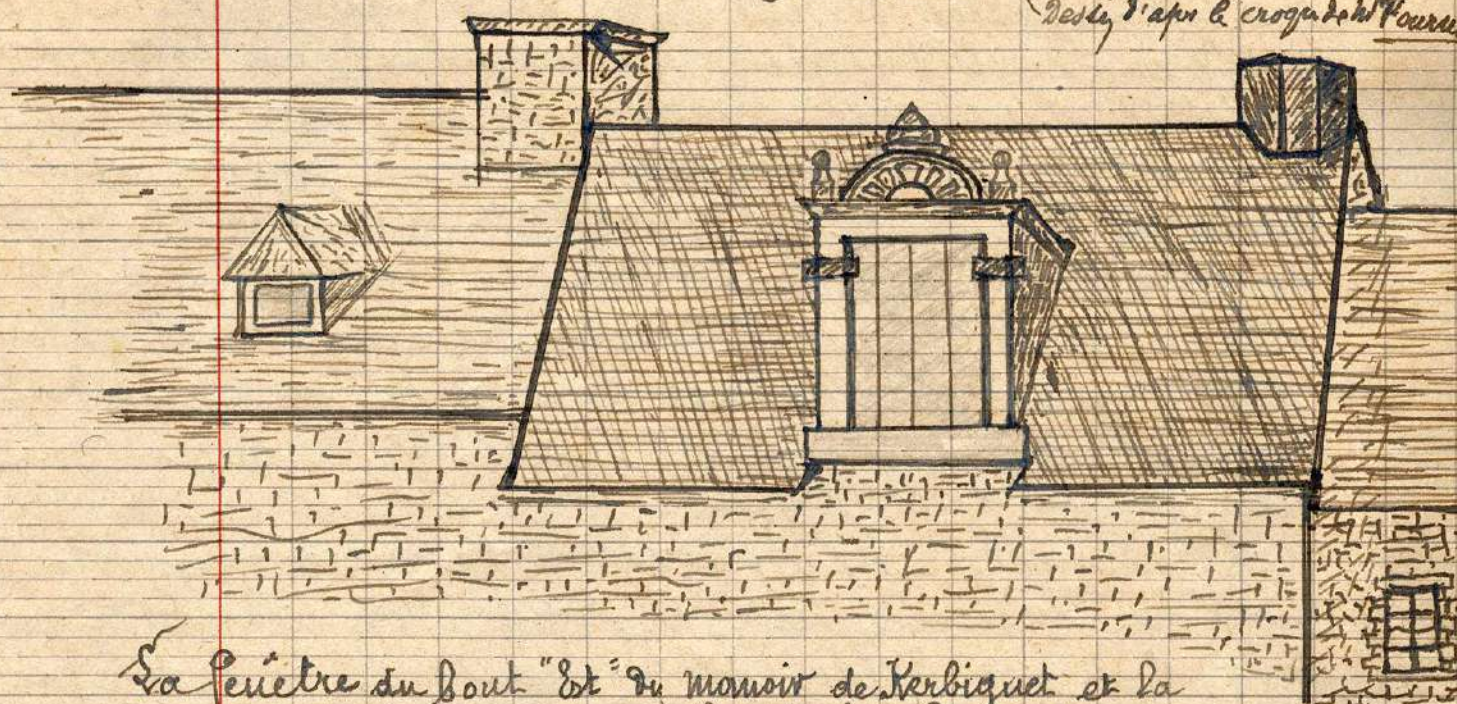
La fenêtre est encadrée et ornée de granit sculpté. (voir figure). On est étonné de voir quelle peine et quels frais on prenait, il y a quelques centaines d'années, pour donner un certain "cachet" jusqu'aux parties secondaires de l'habitation.



Dessin d'après le
croquis de M^{rs}
Fournange.

Fenêtre du grenier de l'écurie du manoir de Herbiquet, côté ouest de l'habitation.

Partie Est du manoir de Kerbiquet
Dessiné d'après le croquis de M. Fourcaud



La fenêtre du bout "Est" du manoir de Kerbiquet et la
cheminée polygonale.

Kerrez. — A moins d'un kilom. Nord-ouest du bourg l'on trouve un autre manoir également intéressant à visiter. C'est celui de Kerrez datant de 1731. Il diffère des précédents en ce qu'il se compose de deux corps de bâtiments formant angle l'un faisant face au sud, l'autre tourné vers l'Est.

Au rez-de-chaussée les pièces très vastes, sont assez bien conservées; les murs tant extérieurs qu'intérieurs mesurent une largeur d'un mètre.

Malgré cette solidité apparente le temps en aura eu bientôt raison; les chambres du premier étage sont délabrées à tel point qu'elles servent aujourd'hui à loger les récoltes. Cependant elles ne demeurent pas moins curieuses à voir. Crépies à l'argile, elles semblent ne jamais avoir été blanchies; les foyers sont grands et nombreux, mais en partie démolis. Le parquet est fait d'une façon qui paraît bien singulière aujourd'hui, mais très fréquente à cette époque.

2/ Les poutres massives sont d'abord recouvertes de perches autour desquelles est entortillée de la paille, le tout recouvert d'une couche épaisse de terre jaune; au-dessus sont disposées des briques carrées. (Ici un espace laissé en blanc pour un croquis ou une carte postale). La maison montre encore son escalier avec des barreaux sculptés et ses portes à double battant, ornées de carrelages un peu grossiers.

Le manoir de Kerrez appartenait; il y a quelques années à Madame Lorynski qui possédait également celui de Crémuel, (au bourg), situé au bourg même, au sud de l'église.

Crémuel. — Le paysan riche ne se permettait pas par une excessive fierté, de copier servilement le genre de la demeure de son voisin; aussi, il n'en est pas un seul parmi ces manoirs qui n'ait quelque chose dans sa structure qui ne le distingue des autres.

Celui-ci diffère spécialement par ses portes et ses fenêtres à nœuds (Keralain), celui-là par la disposition et le nombre de ses bâtiments et de ses salles (Kerrez, etc.).

Crémuel⁽¹⁾ a de particulier, une tournelle cylindrique flanquée dans la façade principale de l'habitation et dans laquelle se déroule l'escalier en spirale qui conduit aux étages supérieurs. (Un autre espace blanc encore ici pour une vue je me rappelle avoir vu une semblable dans un village très ancien (Sisquorno) en Lannegbert, où les seigneurs de Coatmen avaient fait construire, au moyen-âge, une Chapelle qui existe encore.

On y remarque, comme dans tous les autres manoirs, de grandes salles basses, entourées de murailles très massives; foyers de dimensions exagérées, caractéristiques de ces constructions de l'ancien temps.

(Ici encore un espace laissé libre.)
ou occupé par des cartes postales avec
vues des châteaux de Kergonion
et Kervinoul.

(1) Ce doit être une erreur, assez commune, de croire que Crémuel aurait servi autrefois, avant 1844, de presbytère; bien qu'en ayant bien le caractère. M. Bouy.

Ruines et monuments historiques.

- 1^{re}) De l'époque celtique et romaine, il n'est resté aucune trace dans la commune.
- 2^{re}) Moyen-âge — on retrouve sur les bords du Erioux (voir étude étude hydrologique page ?) les vestiges de la forteresse de Coz-Castel (vieux château).

C'est une enceinte de terre de forme pentagonale située sur une hauteur. Le plus petit côté de ce polygone est protégé par une motte sur laquelle était construit un donjon qui semblerait avoir été aussi de forme polygonale (XII^e siècle). Il ne reste plus que l'emplacement de l'ancien château ou plutôt de la tour du Guern; cette tour, dont on retrouve à peine les fondations était construite sur une butte artificielle ou motte qui existe encore.

Chapelle de Notre-Dame de Kergrist. — Sur le bord de la grande route Laimpol-Légardec s. élève, au milieu d'un bouquet d'ornes, la Chapelle de Notre-Dame de Kergrist montrant encore des fragments du XVI^e siècle.

A l'intérieur un tableau naïf (voir ci contre : carte illustrée) représente la Sainte famille : St-Joseph berce l'enfant Jésus sur qui les anges sement des fleurs.

La Vierge tient la bouillie du bambino; deux anges l'assistent. « L'un allume le feu et l'autre le vent ». comme dit le Roman de Berthe aux Grands pieds.

Sur la route qui conduit du Bourg de Roumou au Lédano, on remarquait il y a quelques années encore les vieilles ruines de la chapelle de St-Barthélémy qui ont été définitivement démolies lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Laimpol à Guingamp. Les "saints" sculptés dans le bois qui décoraient la chapelle se trouvent aujourd'hui dans le vestibule du manoir de Kerbiquet.

Les calcaire

(1) M^r Fourmanger fait erreur ici. Cette chapelle de L'andouérec était dédiée non à St-Barthélémy mais à St-Louérec ou Louec; nom celtique de St-Pogmaël (saint Pol?) M^r

24
Les Calvaires. — La commune de Rouez, comme toute l'ancienne Bretagne, est riche en calvaires de granit. Ils élèvent dans les lieux les plus divers, rappelant à tout instant la piété des vieux Bretons; tantôt au coin d'un champ, tantôt à l'entrée de la cour d'un vieux manoir; mais le plus souvent ils se dressent au milieu des carrefours (?), semblant avoir été placés là pour rassurer le voyageur égaré et lui indiquer le bon chemin.

Tous ces calvaires présentent le même style de sculpture. Certes ils n'ont rien de très artistique et n'offrent d'intérêt que par leur âge. A grand ou simple piédestal, le fût en est toujours très long, cylindrique ou polygonal. Souvent la croix ne porte aucune effigie si ce n'est celle de quelque saint, grossièrement taillé dans le même granit que les anneaux, et en éliminant les traits ont rendu informe et méconnaissable.

Malgré leur rusticité on éprouve un grand respect pour ces vieux travaux d'ancêtres.

Lors de la construction de la nouvelle église, en 1893, le calvaire un peu démodé qui s'élevait sur le cimetière fut démolit et remplacé par un ^{autre} ~~calvaire~~ mais on le transporta pieusement au haut de la côte de Ken-crêch (ancienne route de Laimpol à Lézardrieux où on le voit encore).

Sur les propriétés privées on conserve aussi, soigneusement ces souvenirs du passé. On en compte une trentaine dans la commune. Aujourd'hui l'on élève plus de calvaire en granit; mais il n'est pas rare de voir ériger dans les carrefours de grandes croix de bois. L'une des plus curieuses est celle aux instruments de la passion (appelée croix aux outils) sur la route de Laimpol. (voir figure — une carte postale).

(1) Ici M. Jourmanger fait une petite erreur, car le nouveau calvaire, érigé en 1879, existait déjà on en le voit encore. Le vieux transplanté à Ken-crêch se trouvait au côté S. de l'église.

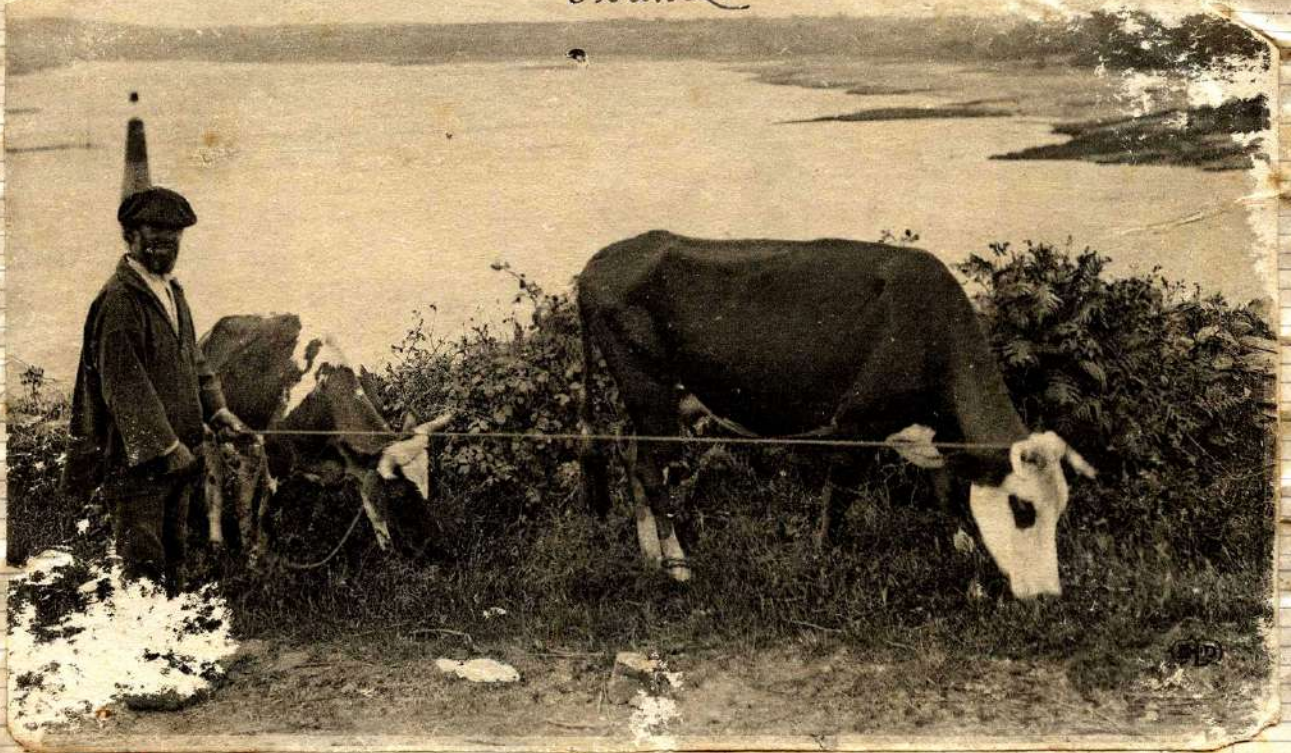
2.

En fait de lieu historique, au-dessous de Bourg,
 Goutsozon (font des anglais) commémore un combat (?) contre
 les Anglais. Il n'est pas de là c'est Lesquerues, bien
 connu (1) (ce qui veut dire Court) « telle on se figure la cour
 de ce roi Galonus qui d'après la légende régnait sur un can-
 ton du pays de Scon » L'aure mais digne, il n'aurait jamais
 porté le bonnet de coton de son collègue d'Yvetot. Sa
 couronne était de plomb doré. Temps reculés où l'in-
 stitut du "coc" était encore loin de la perfection et où les
 rois avaient encore tout leur prestige, avec ou sans couronne



3. Environs de Paimpol - ~~LEZARDIEUX~~ - Vue sur le Trieux

Plounez.



Environs du pont de Lézardieux en Plounez. Le "berger" n'est autre qu'un ancien
 batelier-goémonnier de Kergist en Plounez. Le Mével, surnommé Shôme or Piquie, dont
 Enfants habitent toujours à Kergist

(1) H. tombait en ruines; une belle ferme l'a depuis remplacé.

Lézardrieux — Pont suspendu métallique
construit vers 1838, en
remplacement d'un bac (1).



(1) Avant la jonction, par le pont, des deux rives du Grégor et du Goëlo, les transports et relations entre les deux rives du Grégor (Lézardrieux d'un côté, Plounez de l'autre) se faisaient au moyen d'un bac, bateau plat, sans doute à rames, malgré souvent le fort courant, surtout à cet endroit étroit du Grégor.

Ce bac pouvait aussi transborder des attelages divers. Il abordait, de chaque côté, en scillant, de l'A ou de l'R. D'ailleurs disposés de la même façon, sur les cales ou plans inclinés disposés, sur chaque rive, à cet effet.

Ces cales, maintenant en mauvais état, se voient, encore de nos jours, ainsi que les chemins qui y conduisent. (Note du transcripteur).

27

Le pont de Lézardrieux - Plounez. (ci-contre.)

A la limite Nord-ouest de la commune, au-dessus du "Érieux"⁽¹⁾, un magnifique pont suspendu, d'une belle courbure franchit d'un élan l'abîme où se tordent les courants. Cette voie (entre au mor hag au oabrenn), entre la mer et les nuages, comme disait un vieux Trégorrois d'aut sa langue imagée, relie les anciens évêchés de St. Brieg et de St. Eudual, les pays de Goëlo et de Tréguier. (Ici, ^{dans le texte} une carte postale avec une vue de l'ancien pont.)

Le 10 juin 1870, le pont de Lézardrieux, béni par Monseigneur l'évêque de St. Brieg, fut livré à la circulation par Monsieur le Préfet en présence d'une grande affluence de spectateurs.

Monsieur Vignon qui montra tant de talent et de zèle dans la construction de ce monument, se faisant l'interprète de M. M. Séguin, pria les Dames patronnes de Lézardrieux et de Plounez de se faire pègères jusqu'au soir et distribuer aux indigents de leurs communes le produit de la journée.

Le Préfet contribua le premier à cette bonne œuvre. La recette s'éleva à 148. 55.

Le Pont de Lézardrieux - Plounez est, en son genre, l'un des plus beaux de France. (autre carte - vue)

Il excite l'admiration par son élégance, sa hardiesse et sa hauteur qui permet aux navires de 200 à 300 tonnes de passer, toutes voiles déployées, sous son tablier. D'un bout à l'autre il mesure 192m et ses cables scellés dans le roc, reposent sur 4 pyramides en granit établis sur de énormes piles. Il est de 30m plus élevé que le niveau des plus hautes mers. Pendant 25 ans.

(1) Cet endroit s'appelait autrefois St. Julien, qui y avait une petite chapelle. On contourne toujours la "colline" ou plan incliné de l'ancien bas du passage.

26 ans - 1840-1866-, il a été à péage.

Lorsqu'on s'arrête sur le milieu du pont on jouit d'un coup d'œil splendide; des deux côtés se découvrent les sites les plus pittoresques.

Ici une carte postale donne une 3^e vue du pont prise de la route de Lannepoul, en Plounez.

D'une rive à l'autre changent les pays, les types, le caractère, le parler. (!, accent.)

En aval du pont, la fleuve se contourne en brusques replis. En amont, il s'épand sur les grèves du « Sedano » (lédan, en breton, veut dire large).

Le rivage de ce lac marin, du côté du Goëlo, monte peu à peu jusqu'au plateau de Plourivo.

Là quelque part vivait jadis la "tribu obscure" des aïeux de Reuan⁽¹⁾. De là, son grand père partit se fixer à Tréguier. L'illustre peintre, le dernier représentant de la grande lignée des maîtres de la prose (!?), dut à sa race, comme à son berceau, il l'a dit, une bonne part de sa formation intellectuelle. Et la lumière de son verbe procéda, peut-être pour quelque peu, de la splendeur du couchant qui reflète sur le lac éblouissait les yeux et les âmes de ses ancêtres, les bateliers, que ramenait le soir la mer montante.

Du côté de Plounez, le pont domine les restes de la chapelle de Saint-Julien, patron des voyageurs. Du côté de Tréguier s'offre, dès les premiers pas un oratoire dédié à Saint-Christophe, le géant débounaire qui passait les gens sur un torrent et qui sentait fléchir ses épaules sous le fiévreux enfant Jésus. Brogues noires qui nous font sourire, mais qui donnaient jadis du réconfort à ceux qui affrontaient le périlleux "passage du Goëlo".

/ Ici une vue en perspective du tablier du pont

⁽¹⁾ un vieux manoir du "Traou-du", en Plourivo, maintenant à moitié ruiné.

Le Bourg.

Ici une carte postale donnant une vue générale prise du N.O.

Le Bourg de Plounez s'élève sur une hauteur de l'élevé Sud de la commune (l'un des points culminant, 122 m au-dessus du niveau de la mer. Le Nord est plus élevé (Kerla 61 m). Il est situé à 2 Klm. à l'ouest de L'Annapour chef-lieu de Canton, son bureau de Poste et sa gare, et à environ 4 2 Klm. Nord-ouest de St. Brieux.

On ne s'explique pas bien la raison d'être de l'emplacement de ce Bourg; comme cela se voit dans un grand nombre de localités: présence de voies importantes, sites célèbres, lieux historiques ou de pèlerinage, etc...

1°) Il n'est pas sur une route fréquentée. Le chemin de grande communication N° 16, passe à 400 mètres au Nord - le N° 12 à 1 Klm. à l'est.

2°) Il n'est pas central: alors que la limite sud est à peine à 1 Klm. du Bourg, la pointe Nord s'avance à une distance supérieure à 4 Klm. du côté de l'embouchure du Trieux.

3°) On n'a pas cherché à le rapprocher de la mer puisqu'il se trouve à 2 Klm. du Lédaud, le morbihan de la commune.

Ce qui est évident c'est que le Bourg domine une vallée fertile, dont le sol se prête à la culture des plantes les plus exigeantes et dans laquelle s'élevaient les anciens manoirs de Keralain, Pen-ban et Landouéze - Et puis c'est en général un caractère commun à nos bourgs bretons de s'élever sur une promontoire tels encore Loubaglaunce, Llouéze, Llouvro, etc...

Comme bien on pense, un Bourg si détourné n'est pas

(1) Il veut dire le Bourg très pittoresquement situé, se trouve sur une sorte de plateau. On y monte venant du sud et de l'est. Tandis qu'on descend venant du Nord jusqu'au N.E. *Plounez*

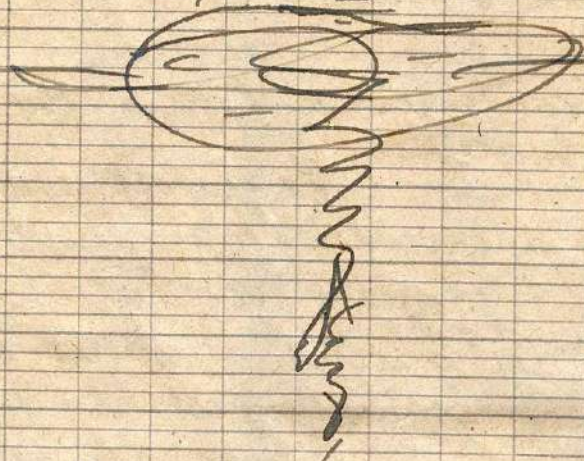
pas un lieu vivant et animé; petite agglomération groupée autour de l'église et des écoles, formée par des fermes et quelques maisons de commerce. C'est un bourg rural dans toute l'acceptation du mot. Il est le même depuis plusieurs années, à l'encontre des quartiers de Lainspol. Kivity et Louvèze qui se trouvent à l'état de continuelle transformation.

A Louvèze on bâtit relativement peu aujourd'hui et lorsqu'on se fait construire une maison on se retire du côté de la ville ou des routes fréquentées. C'est ainsi que l'on rencontre les constructions nouvelles aux environs de Courmelles et sur le chemin de Lainspol à Bézardieux.

Mais le bourg n'est très probablement pas appelé à se développer en raison de sa situation même:

Fort de la correction de la route de Lainspol - Béguier (ou la commune) on eût pu lui donner un peu de vie si la voie nouvelle eût passé à proximité; on en a décidé autrement (v. carte) et notre vieux bourg a gardé son caractère primitif, un peu triste et silencieux.

Un édifice récent donne un peu de gaieté à ce groupement de vieilles demeures; c'est l'église nouvelle, l'une des plus belles de la région.





Dans nos petites communes bretonnes, l'âme du bourg, la cellule-mère, celle autour de laquelle naissent les autres, c'est l'Eglise.

C'est autour d'elle que se déploie le centre principal de l'activité villageoise. Une sorte d'attraction raisonnée préside au groupement : l'un y bâtit sa maison pour raisons de commodité, d'agrément ; l'autre y construit sa demeure pour des raisons d'ordre commercial et, peu à peu, le noyau se développe, les habitations s'alignent, les ruelles se ^{dessinent} développent.

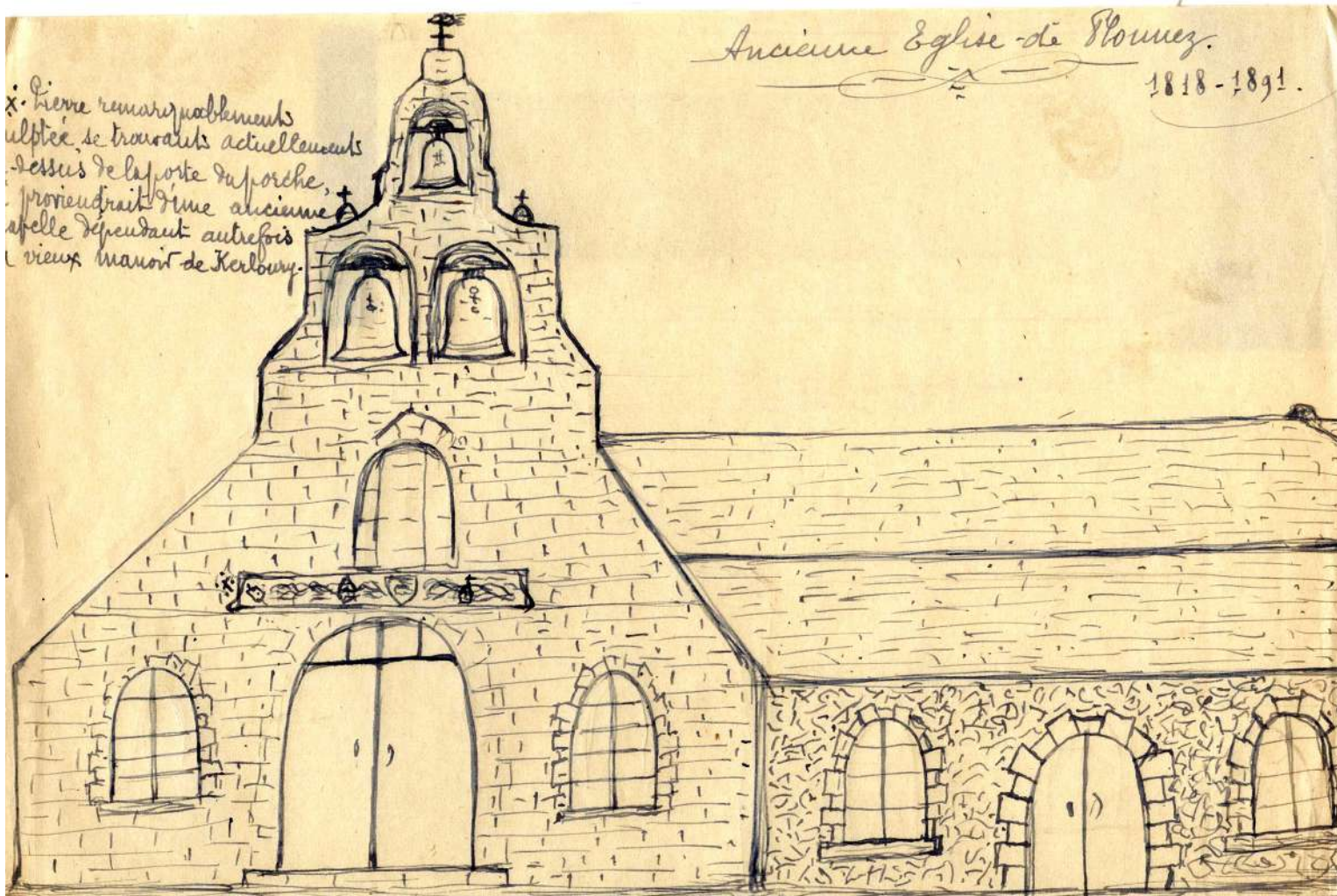
Mais que l'on vienne, lors d'une reconstruction à changer l'emplacement de l'Eglise, il s'ensuit un élargissement ou même un déplacement ou même un déplacement complet du centre de l'agglomération. Tel Kérity (vers 1866 ?) qui s'est transporté entièrement de la colline de St Barbe vers la vallée du Terron Lannepoul, qui en ce moment semble vouloir s'écarter du rivage pour mieux dominer la mer.

Il s'agit de l'emplacement de l'Eglise est resté le même depuis un temps assez reculé ; les aïeux l'avaient choisi et les fils ont respecté leur volonté. Le bourg a évolué lentement sur place.

Il est difficile de remonter jusqu'à la fondation de la première église ; la religion étant bien plus ancienne que les documents que l'on a conservés. Nous dirons seulement que l'Eglise qui précède celle qui existe aujourd'hui fut bâtie en 1818 et resta paroisse jusqu'en 1893. (voir une vue) L'Eglise

Ancienne Eglise de Plounez.
1818-1891.

* Pierre remarquablement
ultrée de travaux actuels
dessus de la porte du porche,
proviendrait d'une ancienne
apelle dépendant autrefois
le vieux manoir de Kerbourg.



33

avis favorable à la reconstruction d'une nouvelle église et approuve les plans et devis proposés par Monsieur Le Guerran architecte.

L'adjudication eut lieu le 23 janvier 1892 à rabais sur la somme de 113 409.⁵⁰. L'entrepreneur Louis Alexandre, ayant soumissionné avec un rabais de 1^{er} 25 % se vit adjuger les travaux. L'église fut commencée dès le mois de mars 1892.

En 1894 le Ministre des Cultes alloue à la Commune une subvention de 12 000.⁰⁰ pour l'exécution de la 2^{ème} partie des travaux (construction de l'édifice et de l'église).

Le Conseil municipal vote un emprunt d'une somme de 12 000.⁰⁰ payable en 12 annuités de chacune 1275.⁰⁰ 12 centimes.

La même année il est procédé à la vente de l'église provisoire en bois par achèvement de compléter le paiement des travaux de la 2^{ème} partie.

Au début de 1895 l'Église était totalement achevée. Il y avait déjà quelques mois qu'elle était livrée à l'exercice du culte (juin 1894).

L'Église de Plounez a donc aujourd'hui (1901) 18 ans, presque neuve.

Elle est du style ogival primitif. Les ouvertures, bordées de granit garderont longtemps la mine souriante de nos édifices Bretons. Il est regrettable que la pierre à bâtir dont sont construites les murailles soit de nature ferrugineuse et s'oxyde à l'humidité, obscurcissant vieillissant prématurément une si belle construction. — Le pignon en granit clair, a une flèche d'une belle sveltesse.

À l'intérieur l'église est ornée avec beaucoup de goût (quelques cartes illustrées en témoignent).

— En 1901

En 1901, sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts et de la Commission des monuments historiques, le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, par arrêté du 13 juin, classe parmi les monuments historiques :

1^o L'Eglise de Plounez.

2^o Le Reliquaire en forme de pupitre.

Le Reliquaire. — L'Eglise de Plounez possède un reliquaire en argent de forme rectangulaire, (vingt-neuf centimètres de long, neuf centimètres et demi de large; hauteur d'un côté onze centimètres, de l'autre neuf centimètres et demi,) la partie supérieure étant en biseau. Cette dernière est divisée en six compartiments, recouverts par une vitre; l'un des quatorze centimètres de long sur deux centimètres de large est accolé à chaque bout de l'écu du Du Dresnay en émail d'argent, à la croix auçrée de sable accompagnée de trois coquilles de gueules. Les cinq autres compartiments réunis sur une même ligne ont cinq centimètres de long sur deux centimètres et demi de large; ils sont séparés par des encadrements en torsades posés sur de petits trumeaux ornés de rinceaux d'un travail très délicat et laissant voir à travers la vitre des reliques provenant de la Terre-Sainte.

Les autres faces de ce petit monument sont également ornées de feuillage et de rinceaux ciselés avec soin; il est soutenu par 4 lions héraldiques en argent doré.

Ce reliquaire porte en bordure, sur sa face supérieure l'inscription suivante écrite en caractères gothiques: No: I: du: Dresnay: chanoine: de: Eregliet: et: recteur: de: Plounez: dona: cest: chas: reliquaire: à: la: Chapelle: de: Kermauder: en: la: paroisse: de: Plounez: l'ay mis ^{vingt} cents: Priez: Dieu: pour: luy: —

Le tableau de..

Le tableau de Boucher. — A gauche et au-dessus de l'entrée du chœur est suspendu un magnifique tableau qui ne mesure pas moins de six mètres carrés de surface⁽¹⁾. Il représente une "Adoration des Mages" par une peinture d'une grande valeur artistique attribuée au peintre Boucher de l'école de Le Sueur.

Le tableau, d'après la rumeur, d'ailleurs assez vraisemblable, serait un don d'une des familles Jacob (Blomeur), qui avaient leur résidence, dans la paroisse, depuis longtemps. Les Jacob⁽²⁾, d'après toujours la tradition, seraient venus de Grande-Bretagne ou d'Irlande au temps où les familles de ces pays venaient aborder dans le nôtre. Cependant ces versions, assez fréquentes, ne sont pas toujours très authentiques (Notes de transcription).

Notes complémentaires.

Le Presbytère. — «voir plan p. 8.». Le plus ancien et l'un des plus vastes édifices communaux du Bourg. Plouvez c'est le presbytère. Il est situé du côté Nord de l'église avec entrée principale et cour devant, jardin derrière. La façade principale est tournée vers le sud. C'est une grande et large maison de deux étages avec mansardes à l'étage supérieur (voir plan du Bourg page 7).

Historique de la Construction. — Le 4 juin 1836 le conseil municipal rédige un rapport tendant à prouver 1^o, Que le presbytère ^{très rapproché du cimetière} ~~est nullement susceptible~~ se composant de 3 mauvaises maisons, crèche et étables, n'est nullement susceptible de loger que de malheureux, et nullement propre à l'habitation du desservant 2^o Que sa position, au centre du Bourg offre le plus d'avantage.

Le 18 juin 1836 la dépense pour la construction ^{nouvelle}

(1) Le tableau se trouvait dans l'ancienne église, au fond de l'abside, derrière le maître-autel, dominant le chœur. (2) Blomeur et Porzon ou Porjoux.

6)
nouveau presbytère est jugée nécessaire et évaluée à 17981^{fr} 59, y compris les frais d'agrandissement du cimetière communal qui s'élève à 379^{fr}.

Mais le Conseil estime que cette dépense est trop onéreuse pour la Commune qui n'a aucune ressource; cependant il n'y a dans le bourg aucune maison qui puisse servir de logement au desservant. En conséquence il est décidé de contracter un emprunt de 13700^{fr} remboursable par douzièmes. (Autorisé par ordonnance royale du 2 février 1837.)

Mai 1840. — N'ayant pas jusqu'à ce jour trouvé de fonds aux conditions imposées par l'ordonnance royale et n'ayant pu malgré les demandes répétées, obtenir des conditions acceptables, la commune se voit forcée malgré les urgents besoins de retarder la construction d'un presbytère.

12 Décembre 1842. — Le Conseil considérant :
« qu'il résulte un avantage notoire pour la Commune que les biens communaux dont le détail est porté au procès-verbal d'expertise du 29 septembre 1842 soient vendus à son profit afin de subvenir aux besoins pressants pour la construction du presbytère qu'elle se verra obligée de bâtir en 1843, se référant à la délibération du 6 mars 1842, déclare persister dans l'avis qu'il a déjà émis en ladite déclaration. »

Le rendement de cette vente fut de 2070^{fr} qui furent placés au trésor.

À la session de février 1844, le Président de la séance, le Maire, L'ambaudou, rappelle que la construction du presbytère a été retardée le plus possible; mais qu'aujourd'hui il faut y songer. Les matériaux sont déjà réunis sur les lieux; les charrois ayant été faits gratis par la Commune.

Les ressources communales consistent :

1°) Dans le produit de 10 centimes additionnels votés en 1835 sur les 4 contributions directes dont il ne reste plus à percevoir

percevoir que les 5 dernières années, à raison de 1285.³²₈₅
par an. soit $1285.85 \times 5 = 6429.25$.

2^e La somme placée au Trésor: 2070.00
8499.25

Après la lecture de ce rapport le Conseil décide:

1^o « que les travaux seront commencés en mars prochain
2^o qu'une autorisation sera demandée au Préfet pour contrac-
ter un emprunt à 5% ou au-dessous que nous avons à per-
cevoir du produit de 10 centimes additionnels votée pour cette
destination le 30 8^{me} 1835 et pour retirer du Trésor le produit
de la vente de terrains communaux (2070⁰⁰).

3^o Qu'une autorisation sera demandée à Monsieur le
Préfet pour exécuter les travaux par économie sous la surveil-
lance d'une commission de 3 membres désignée par
le Conseil et composée de: M. M. Lamandour, aîné, maire.
Jacob, Jⁿ Baptiste, conseiller municipal.
Le Comte G. Marie, Propriétaire.

4^o Que l'on sollicite de la part de M^{re} le Préfet une allo-
cation pour aider aux dépenses que la Commune s'impose.

Le 1^{er} juillet 1844 — Il est procédé à l'adjudica-
tion de l'emprunt demandé et autorisé par ordonnance
royale de 1837 et affecté à la bâtisse du presbytère, le-
quel s'élève à 5144⁰⁰. Laquelle somme sera remboursable
par quart chaque année avec le produit des 10 centimes
additionnels votés en 1835.

Une seule soumission fut déposée à la Mairie par M^{re}
Lamandour aîné, propriétaire en cette commune (le maire
délégué). Il s'engage à prêter à la commune de Flo-
nes 5144⁰⁰ en numéraire effectif à 4% par an. Monsieur
Lamandour est déclaré adjudicataire dudit emprunt.

En 1847 le conseil vote 200⁰⁰ pour la construction
du mur Est du jardin du presbytère; puis en 1874 le Con-
seil.

8 /
Conseil de fabrique construit les murs Nord et Ouest
à ses frais. Depuis cette date l'immeuble n'a subi
aucune modification importante.

En 1907, par application de la loi de Sépara-
tion des Eglises et de l'Etat, qui exigeait que les curés pay-
assent un loyer annuel, le Conseil Municipal fut d'avis
de demander un loyer de 1^{er} qui fut rejeté par le Préfet
conformément à la loi du 9 décembre 1905. Par suite
la location du presbytère fut faite à Monsieur Meudal,
recteur, moyennant 75^{fr} plus les frais de construction,
prime d'assurance et de réparations locatives.



Cette croix se
trouvait autrefois sur le
bord de la grande route
(aujourd'hui rectifiée)
de Paimpol à Légar-
drieux, à l'embranche-
ment de la route de
Plounez. Elle a
été remplacée, vers
1910-12, par une croix
en ciment sans style
ni grâce!
in bonny



Plounez.

73. - ~~PAIMPOL~~ - La Croix aux Outils

Histoire Scolaire.

Les écoles. — La commune de Rouez possède aujourd'hui (1912) trois écoles :

Deux écoles publiques ; { Une école de garçons à 3 maîtres.
Une école de filles à 2 maîtresses.

Une école privée de filles à 2 maîtresses dont nous donnons ici l'historique de la création.

L'Instruction primaire. — Avant 1789. —

Avant 1789 l'instruction à Rouez était, comme d'ailleurs dans tout le reste de la France le privilège des classes "aidées", pour ne pas dire exclusivement des riches.

Les plus fortunées, les notables communaux, plaçaient leurs enfants dans les grandes villes où ils faisaient d'assez bonnes études (relativement à l'époque) avant de se fixer définitivement à la maison paternelle. D'autres familles, celles qui avaient encore quelques moyens, (et elles étaient assez nombreuses à Rouez) s'entendaient pour payer un maître ou une maîtresse qui apprenait à ses élèves à lire, à écrire et un peu à compter ; car la science personnelle ne

40)
ne s'étendait pas au-delà. Et puis le métier
d'instituteur n'était pas une profession; on
n'y gagne pas assez pour subvenir à ses besoins.
On enseigne dans des moments perdus, car dans
beaucoup de communes le Maître d'école était à
la fois bedeau, chanteur, souvent même barbier...

Rector Malot nous en fait un bien triste
portrait: ... « Le Maître d'école de notre village serait
il quelque chose? C'est possible et je ne veux pas porter
contre lui une accusation d'ignorance. Mais la vérité
est que, pendant le temps que je restai chez lui, il ne
nous donna pas la plus petite leçon, ni à mes cama-
rades ni à moi. Il avait autre chose à faire, étant
sabotier de son état.

C'est à ses sabots qu'il travaillait et, du
matin au soir on voyait voler autour de lui les
copeaux de hêtre et de noyer. Jamais il ne nous
adressait la parole, si ce n'est au sujet de nos parents
ou bien du froid, ou bien de la pluie; mais de lecture
ou de calcul, jamais un mot!.

Pour cela il s'en remettait à sa fille,
qui était chargée de le remplacer et de nous faire
la classe. Mais comme celle-ci était couturière de
son véritable métier, elle faisait comme son père; et tant
disait qu'il manœuvrait sa plane, elle poussait
vivement son aiguille.

Il fallait bien vivre. Or comme nous
n'étions que douze élèves, payant chacun cinquante
centimes par mois, ce n'était pas nos six francs qui
pourraient nourrir deux personnes pendant trente jours.

Les sabots et la couture complétaient ce que l'école ne pouvait fournir... »

C'est sans doute d'une façon quelque peu analogue que l'on enseignait aux enfants de notre commune dont les parents acquittaient une rétribution mensuelle. C'étaient encore des favorisés car pour le vrai peuple, le paysan, celui qui vivait uniquement du fruit de son travail, l'école n'existait pas; il crouissait dans la plus noire ignorance.

Dans une société où l'ignorance règne en maîtresse absolue, où chacun vit sans initiative, sans espoir et sans désir de mieux, il n'est pas surprenant de trouver les hommes de ce temps aussi naïfs, aussi crédules, aussi simples d'esprit que l'étaient leurs aïeux dix siècles auparavant: « Les superstitions se succèdent et se ressemblent et toute la vie de ces temps fut imbuë des croyances les plus grossières, des préjugés les plus absurdes et d'une naïveté rare... ».

Après 1789... Pendant la Révolution le gouvernement de la Convention nationale (1792-1795) tenta d'organiser l'enseignement en France et décréta que : des écoles primaires gratuites et obligatoires seraient ouvertes dans toutes les communes.

A cette époque une école fut donc établie à Lounez, mais il n'y eut pas de maison d'école proprement dite; elle changeait de local avec le changement.

12)
changement d'instituteur ou avec son déménagement.
La commune assurait seulement au titulaire
un traitement annuel de 100^{fr} au maître, majoré
d'une indemnité de logement de vingt francs.

Après la loi Guizot (1832) dont la
teneur essentielle était : « toute commune est
tenue d'entretenir une école placée sous la surveilla-
nce d'un comité local et d'un comité d'arrondissement.
L'instruction devra être gratuite pour tous les enfants
pauvres désignés par le conseil municipal. »

La commune décida de bâtir une école.
Se conformant aux décisions ministérielles
le conseil municipal vota par ses délibérations
du 18 mai et du 9 juillet 1832 - 6 mai et
7 août 1833 la construction d'une maison spé-
ciale d'école de garçons.

L'école des garçons de 1836. - Le 14 Avril

1834 il est voté, à titre d'imposition extraordinaire
sur les 4 contributions directes pour l'exercice de 1835,
une somme de 1200^{fr} qui, avec le secours promis
par Monsieur le Préfet, complètera celle de 1500^{fr}
jugée nécessaire pour l'achèvement de l'édifice
commencé. La maison d'école est achevée en
1836. C'était une maison à deux étages, assez
petite, servant au rez-de-chaussée de maison
d'habitation et de salle de classe et au premier
de mairie. Elle était placée à côté de l'église
de l'époque qui s'élevait encore à l'endroit-
même où se trouve l'église actuelle (voir plan du
bourg, page 7).

Elle ne possédait aucune dépendance, ni cour
ni jardin, ni pécunier couvert. Comme l'on voit c'était
une maison d'école réduite à sa plus simple ex-
pression. D'autre part l'édifice n'était pas d'une
très grande solidité car, dès 1859, un des murs
longitudinaux s'écroula presque entièrement. On dut
y faire d'importantes réparations qui le consolidèrent
qu'en apparence l'immeuble communal.

Son emplacement aussi était défectueux:
L'instituteur, lui-même se plaignait de ce que
sa classe était trop rapprochée du clocher de
l'église. (Il y avait environ douze mètres de distance)
Le bruit des cloches l'obligeait à suspendre mo-
mentanément ses leçons.

L'école actuelle (1876). - Invokant toutes les rai-
sons invoquées ci-dessus, en 1866 on demanda au Pré-
fet l'autorisation d'acheter une pièce de terre appe-
lée "Harc au Gros", située à l'ouest du Bourg, que le
propriétaire, Monsieur Nouël de Lesquerne, habi-
tant Tréguier, consentait à vendre. C'est là que
l'on comptait construire l'école nouvelle. Une por-
tion du terrain serait consacrée à l'agrandisse-
ment de la place du Bourg qui, à l'époque
était jugée trop restreinte. En 1867, afin de sol-
der le prix d'acquisition du terrain le Conseil
municipal vota 10 centimes additionnels extraordinaires
au principal des 4 contributions directes. Mais l'a-
chat ne put se faire immédiatement, le propriétaire
demandant un prix très élevé.

En 1871, il consent néanmoins à faire une
réduction et à céder le terrain moyennant 7500.

Le Conseil consent à voter seize centimes extraordi-
naires pendant 4 ans (1872-73-74 et 75) et à recourir
à un...

à un emprunt de 8190^{fr}, remboursable en 4 annuités avec l'amortissement du Capital et des intérêts à 4%, quant à la « Construction de la maison d'école elle-même vu les désastres causés par la guerre (70-71), les dettes et les charges qui en sont la conséquence inévitable, il est décidé qu'il n'y aura ~~rien~~ rien de s'en occuper qu'après le parfait achèvement projeté (Registre des délibérations)

En 1873, le plan fut dressé; le montant du devis s'élevait à 28481^{fr}.83 y compris la somme de 7500^{fr} payée pour le terrain. Le Ministre de l'Instruction publique réduisit la somme à 26481^{fr}.83 en ajournant la construction des murs de clôture. A cette époque la Commune disposait d'une somme de 10000^{fr} qu'elle avait avancée à l'Etat pour l'équipement des Mobilisés en 1870 et de 8872^{fr} provenant des 16 cent^{imes} additionnels dont nous avons parlé plus haut. — D'autre part, l'Etat allouait une subvention de 3000^{fr} (trois mille francs). — En réalité l'Commune possédait

10 000 ^{fr}
+ 8 872 ^{fr}
+ 3 000 ^{fr}

Soit: 21 872^{fr} — Après avoir

sollicité vainement un secours de 4500^{fr} du département on procéda à l'adjudication des travaux au rabais sur le prix de 19413^{fr}.83; mais aucun entrepreneur ne soumissionna. Cependant il fallait construire car la commune s'était vu obligée de louer une maison pour l'instituteur, l'ancienne école tombant en ruines.

Le 4 Mai 1876, le Maire Monsieur Y. M. Maignon (pro) autorisé par le conseil municipal, traita de gré à gré avec Monsieur Perrot de Laigny pour l'exécution des travaux au prix de 17447^{fr}.33. L'édifice a sa façade tournée vers l'est. Il se compose actuellement: D'une maison d'habitation comprenant au rez-de-chaussée une cuisine et une salle à manger; un corridor donnant à l'est sur la cour de l'école, à l'ouest sur le jardin et séparant le logement de l'instituteur d'une pièce située au Nord et

et servant de mairie.

Au-dessus, au 1^{er} étage, plusieurs chambres complètes
le logement du maître d'école et de son adjoint.

Au sud de la maison principale, s'élèvent deux grandes et belles classes, éclairées des deux côtés par des fenêtres assez grandes. En 1877 le Conseil municipal votait une somme de 1691.⁴¹ pour les frais de construction d'un préau couvert, de lieux d'aisance et des murs de clôture de la cour (v. le plan page) En 1878 furent construits les murs du jardin attenant à l'école et qui a une surface d'environ ? m.² Dès lors la maison d'école devenait digne de la riche commune qu'est depuis longtemps Lourdes.

C'est le même édifice scolaire qui existe encore aujourd'hui. Il a servi d'habitation d'abord aux Frères de la Doctrine chrétienne jusqu'à 1890, puis aux Instituteurs laïques lorsque l'école fut laïcisée.

En 1903, un 2^{ème} poste d'adjoint fut créé à Lourdes. Ce n'est pas que la population scolaire avait considérablement augmentée (elle a été pendant longtemps presque invariablement la même : 150 élève) mais le gouvernement de la République s'est attaché à multiplier en France le nombre des maîtres afin que l'enseignement devienne plus efficace.

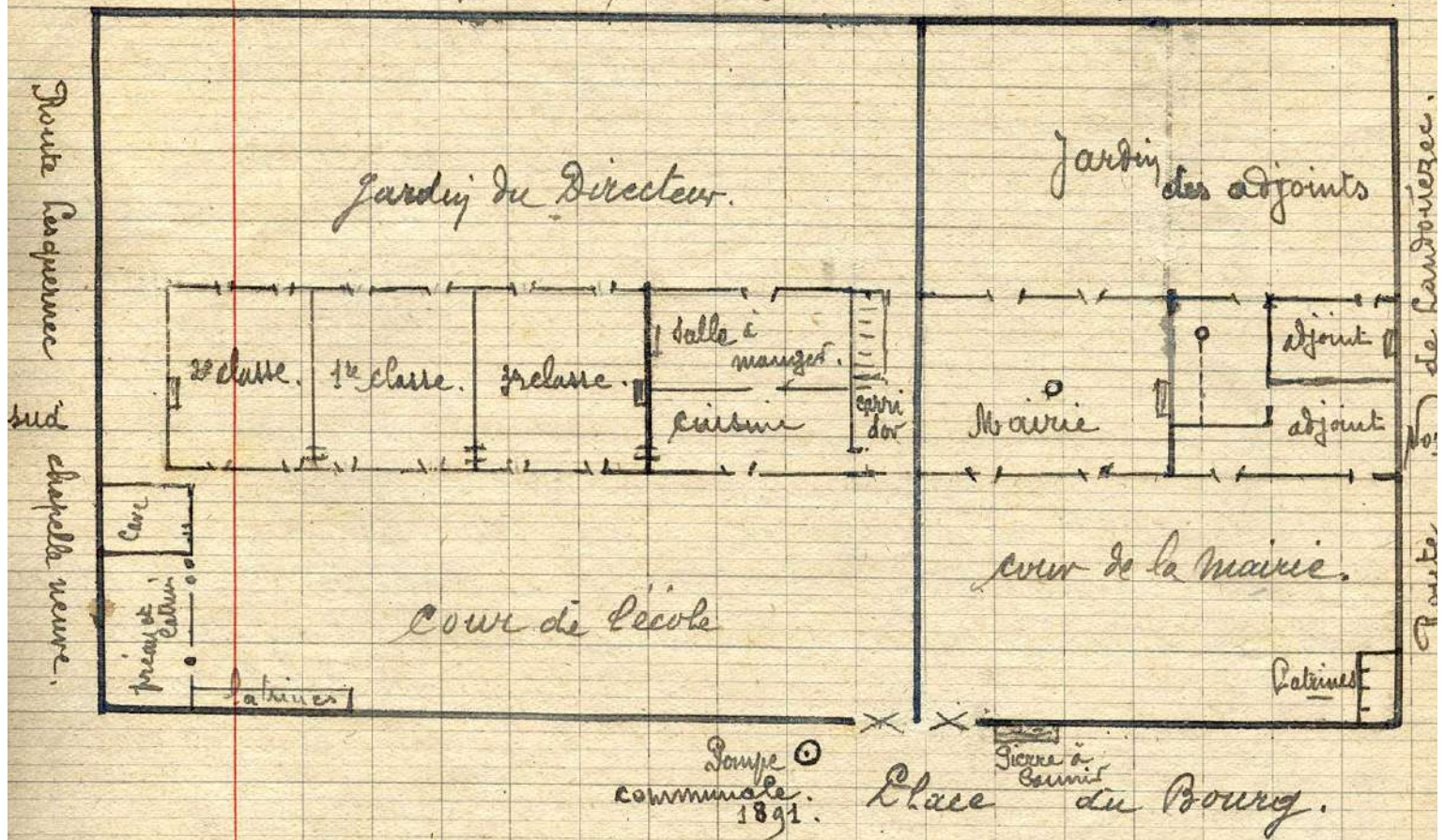
La commune devant alors fournir un "logement convenable" à tous les maîtres se vit dans l'obligation de s'imposer de nouveaux sacrifices par l'agrandissement de la maison d'habitation et la division des classes en trois pièces.

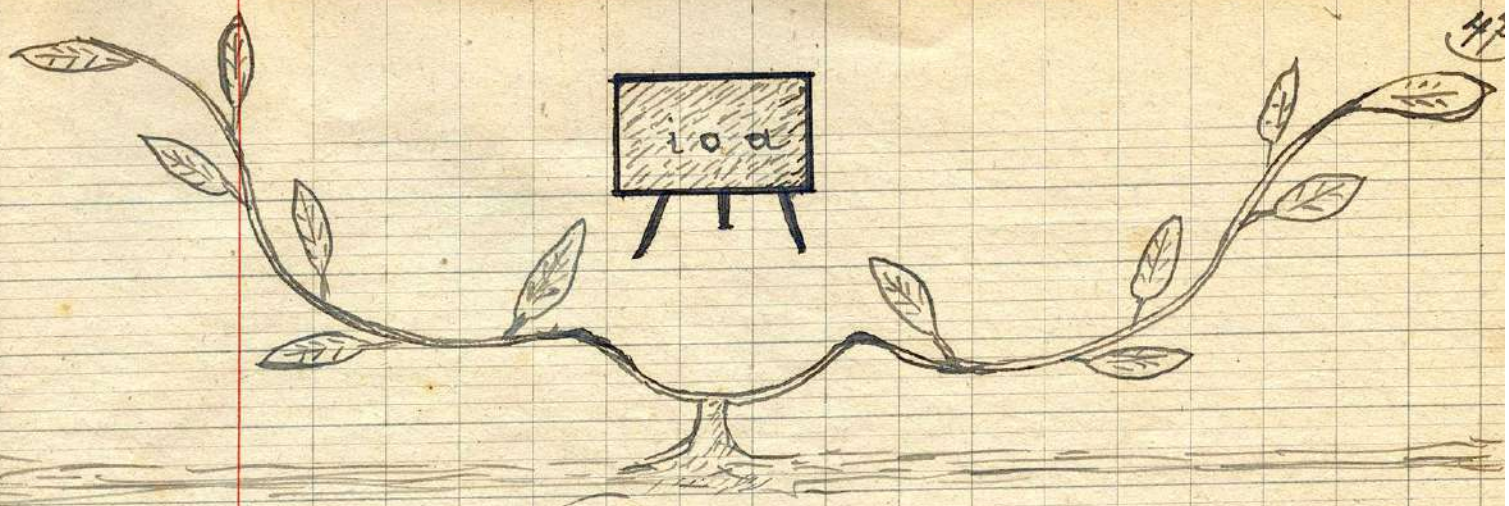
Les classes ont une longueur totale de 20 mètres et bien que l'on ait partagé les 2 anciennes en 3 elles sont restées assez spacieuses. Le mobilier scolaire porte le caractère de ceux de l'époque (1877), tables-bancs très longues (5 m.) et bureau magistral. Lors de ses visites M. l'inspecteur de l'enseignement primaire le reconnaît lui-même et le qualifie de "lourd et uniforme". Mais on ne peut d'un jour à l'autre rejeter ce qui a cette habitude à la mode; cette dernière est toujours contente pour les bourses.

Et ailleurs

6) D'ailleurs la commune a fait de sérieux sacrifices pour l'entretien des écoles. Sur la demande du Conseil municipal adressée au Préfet, le Département a doté l'école des garçons d'une carte en relief des Côtes-du-Nord d'une valeur de 35^{fr}. Le ministre de l'Instruction publique lui a concédé des tables et une collection de cartes géographiques en 1891. En un mot, l'école des garçons de Clouvez, bien qu'un peu vieillie, comparée à celles que l'on construit aujourd'hui est toujours dans un état très convenable et appréciée par le recteur, les instituteurs pendant de longues années.

Plan de l'École des garçons construite en 1876-77; agrandie en 1905.
Champ communal.





Personnel enseignant.

Avant la Révolution, avons-nous dit, être instituteur n'était pas une profession : enseignait qui voulait, on n'exigeait aucun diplôme ; il fallait tout simplement savoir lire et écrire.

Après la Convention (1792-95) la Commune devait choisir elle-même son maître d'école à charge pour elle de lui accorder un traitement. Ce traitement était si dérisoire que l'emploi d'instituteur communal n'était pas recherché par ceux qui avaient les connaissances nécessaires pour pouvoir donner l'enseignement convenable. On se voyait donc obligé de confier les Enfants à des personnes plus ou moins instruites. On comprendra alors quelle devait être la faiblesse de l'enseignement, surtout dans les Communes rurales.

En 1836, par application de la loi Guizot (p.p. ?), lorsque fut bâtie la première maison spéciale d'école de garçons à Rounez on en avisa le Préfet. Il invita le Conseil municipal à s'occuper du choix de l'instituteur le Conseil délibéra : Il reconnaît l'urgence de cette demande et a le plus grand désir de voir cette commune jouir du bienfait de l'instruction sous la direction d'un bon maître dont la conduite, la moralité, la capacité et les principes religieux lui soient reconnus. Ce choix étant difficile et le Conseil ne connaissant aucun sujet qui méritât sa confiance exprime le Vœu à la majorité que l'école primaire de Rounez soit tenue par un Frère de la Doctrine Chrétienne dont l'instruction est la plus goûtée dans nos campagnes et qui, dans cette en-

48
commune, réunit le plus de suffrages.

Eoutefois voulant que ce choix soit approuvé par le Préfet et les membres du Comité d'Arrondissement qui dans le ~~cas contraire~~ contraire sont invités à donner à cette commune un instituteur de leur choix, persuadé qu'elle n'aura qu'à se louer de celui qu'il pourrait lui donner.

(Extrait du Registre des délibérations, séance du 2 mai 1837).

L'école fut donc confiée à un Père, qui la dirigea pendant 10 ans, jusqu'en 1847. A cette date il fut déplacé malgré le Conseil municipal qui rapportait que « l'Instituteur avait mérité et acquis la confiance générale des habitants que l'école florissait sous la direction etc... que le nouveau maître n'obtiendrait pas l'estime du pays. »

L'appuy cependant la demande du sieur Berthou, Louis, né à Erévère le 31 mars 1829, qui sollicitait la poste devenue vacante. Celui-ci enseigna à Plounez de 1847 à 1852. A cette époque le Conseil décida à la majorité de 10 voix contre 4, que la Direction de l'école serait confiée au sieur Evénou, François, en religion, "Frère Léonien" attendu qu'il est breveté et qu'il possède les qualités indispensables pour la bien diriger. - Il eut le vœu que Monsieur le Recteur d'Académie veuille bien agréer cette proposition et lui envoyer la nomination définitive de cet instituteur.

La demande fut ratifiée et le Père dirigea l'école - En 1855 il fut obligé de se retirer par suite de maladie; le Conseil appuya avec succès la demande de Monsieur Le Guic, yves, en religion, "Frère Gaubert Marie" qui y est resté 3 ans.

Ensuite vinrent successivement les Instituteurs congréganistes suivants :

Mo. Mo. Jacq 1858 - 1871.

Le Exier, (frère Joseph), 1871 - 1872.

Eardivel, 1872 - 1876.

Olivier...

M. M. Olivier,
M. Le Bonnicie

("frère Jean", ci-dessous)

1876 - 1877.

1877 - 1890.

49



LEZARDRIEUX (Côtes-du-Nord).
La Grotte de Monrepos.

Ci-contre, le dernier Instituteur
congréganiste de Pouvez, Frère Jean
Le Bonnicie, décédé dans sa retraite de
"Monrepos" à Lezardrieux vers 1912.

En 1890, par application de la
loi, l'école des garçons de Pouvez
fut laïcisée.

Le premier Instituteur laïque
fut M. L. M. Le Varat qui eut
pour adjoint M. Le Ricard.

Population scolaire.

En 1836 lors de la fondation de l'école de
garçons de Pouvez, les élèves sont classés en 2 catégories.

1°) Les fils de riches ou de gens aisés dont les parents peu-
vent payer la rétribution mensuelle.

Le nombre de ces payants variait entre 35 et 40.

Le montant de la rétribution mensuelle était fixé
tous les ans par le Conseil municipal. Elle a été la même
presqu'invariablement : 3 taux suivant la fortune des pa-
rents et l'âge des élèves : 0^{fr} 50 - 0^{fr} 75 ou 1^{fr} 25.

On pouvait aussi prendre un abonnement an-
uel fixé à : 9^{fr} pour les élèves de moins de 9 ans.

13^{fr} pour

13. pour les élèves de plus de 9 ans.
2°) Les indigents, ceux dont les familles sont reconnues incapables de payer la rétribution mensuelle.

Suivant la loi Guizot (1832), la liste des élèves gratuits à admettre à l'école était dressée tous les ans par le Conseil municipal.

Après la loi Falloux (1850) le nombre des indigents était déterminé par le même conseil, assisté des ecclésiastiques de la paroisse jusqu'en 1889.

En 1882, en vertu de la loi du 28 Mars, le Conseil est appelé à choisir soit dans son sein soit en dehors, une Commission formée de 5 membres (le 1/3 du conseil) chargés de surveiller et d'encourager la fréquentation scolaire. Sont nommés: M. M. Henry, Joseph, adjoint; Meudal Louis, recteur; Le Foniat Yves Marie, conseiller municipal; Renau Jacques, C. m.^l; Le Foniat, J. P. C. m.

L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les Commissions instituées dans son ressort.

En 1888 sont nommés: M. M. Renau Yves Marie, prop. cult. adjoint; Renau Jacques, C. m.^l; Meudal Louis, C. m.^l; Le Foniat, Yves Marie, C. m.^l; Meudal Louis, recteur.

Dénombrement des élèves.

1842 - 1866.	1867 - 1881.	1882 - 1912.
années - gratuits	années garçons 5-12 ans. Insch. à l'école. gratuits	années - Insch. à l'école.
1842	1867: 140	1882
1843	1868: 136	1883
1844	1869: 146	1884
1845	1870: 139	1885
1846	1871: 136	1886
1847	1872: 144	1887
1848	1873: 145	1888
1849	1874: 143	1889
1850	1875: 150	1890.
14 élév.	83	136
14	87	135
14	82	134
14	79	134
14	77	130
14	85	131
14	121	130
14	119	128.
14	129	
	25	
	24	
	24	
	24	
	32	
	31	
	37	
	55	
	74	

Dénombrement des Elèves - Suite.

52

1842 - 1866		de 1867 à 1881		1881		de 1882 à 1912.	
années	gratuits	années	garçons	Inscrits	gratuits	années	Inscrits.
1851	14	1876	153	120	76	1891.	
1852	14	1877	170	127	82	1892	
1853	14	1878	159	119	85	1893	
1854	22	1879	169	119	90	1894	
1855	20	1880	171	139	94	1895	
1856	20	1881	168	142	102	1896-97	131
1857	20					1897	140
1858	20					1898	134
1859	20					1899	142
1860	20					1900	143
1861	20					1901	147
1862	20					1902	145
1863	20					1903	154
1864	20					1904	157
1865	20					1905	151
1866	26					1906	
						1907	
						1908	148
						1909	160
						1910	156.
						1911	
						1912	

L'École publique de Filles 1860.

L'instruction des filles attira aussi l'attention des édiles de la Commune lorsque celle des garçons fut assurée dans une certaine mesure. En 1846, il y avait déjà quelques années qu'une école privée de filles existait à Elounez et l'on estimait que le nombre des élèves était alors de 60 au maximum.

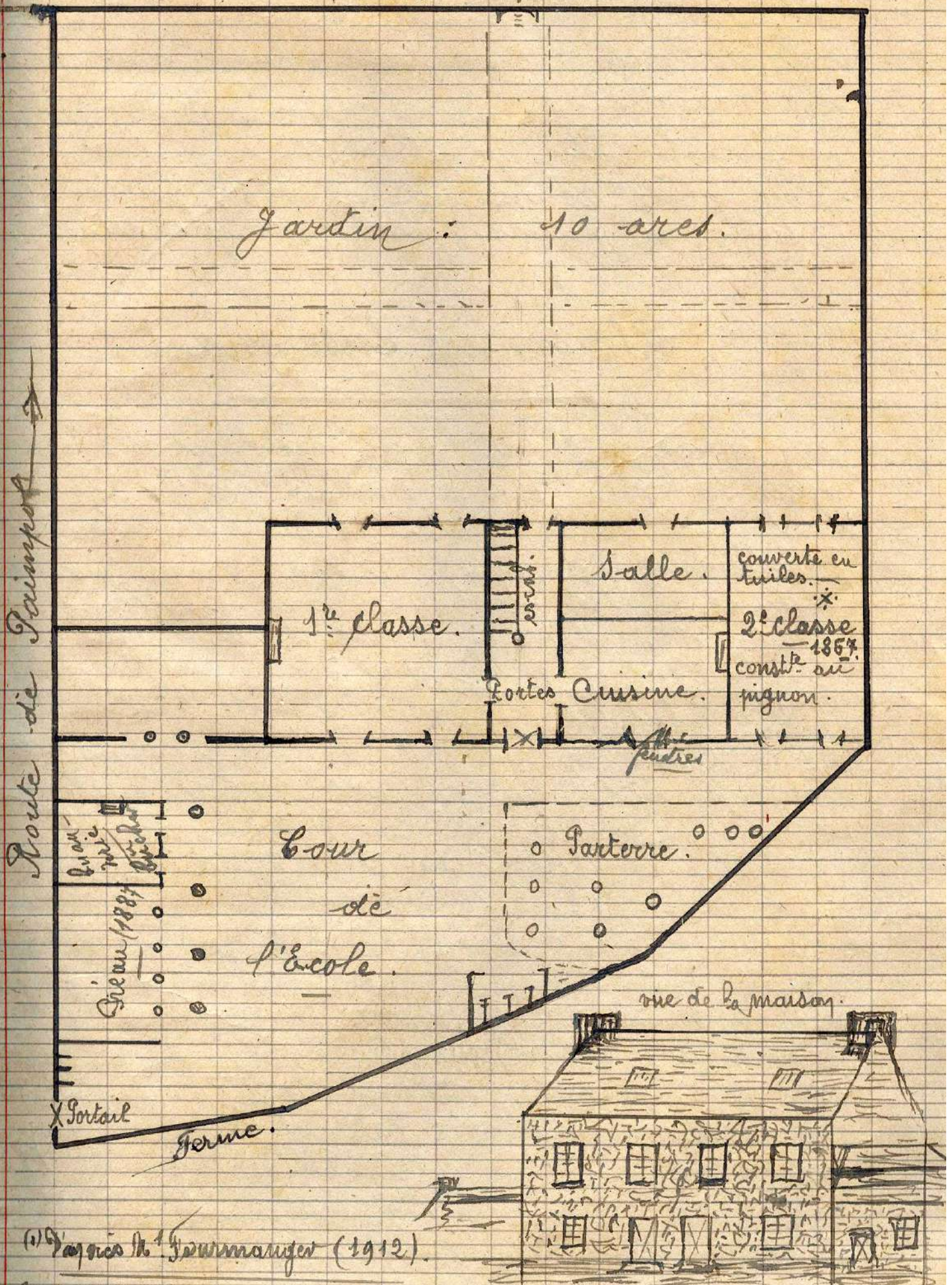
Dans sa séance du 24 oct. 1846 le Conseil municipal sur l'avis de l'Inspecteur des Ecoles émit le vœu d'une construction d'une maison destinée à servir d'école de filles.

La même année il vota à titre d'imposition extraordinaire 5 centimes additionnels sur les 4 contributions directes pendant 5 années, afin de faire face à la dépense occasionnée par cette construction. Cette imposition rapporte en moyenne 647,91 fr.

Emplacement

Plan⁽¹⁾ de l'école publique de filles, construite en 1860-67.

27/66



(1) Archives M. J. Journaux (1912).

En partie détruite et ravagée par la chute d'une bombe le 14 Août 1944!

Dr. Curry

32
Emplacement de l'édifice. — Le premier projet fut de construire la maison d'école dans un coin du terrain qui servait de jardin au presbytère; mais il est vite abandonné.

Le 12 juillet 1847, le Maire apprend au Conseil que, par acte notarié du 5 Nov^r 1846, Moutier Charles J. marie, maire de Louris, a fait don à la Commune de Louris d'un (terrain) emplacement de maison d'une étendue de 2 ar. 37 ca. situé au Bourg, sous la condition d'y bâtir une école de filles, ou autre établissement d'utilité publique. Cette donation est acceptée, mais ce terrain est insuffisant. Alors pour compléter la surface nécessaire :

1^o) On accepte 70 ca. de terrain en 1853.

2^o) On vote une somme de 3000^f pour l'achat d'une pièce de terre contiguë appelée "Vergen-Pihan" dont le bail fut résilié moyennant la somme de 120^f, accordée au fermier (1858).

Enfin en mai 1859, il est voté une imposition extraordinaire de 15 cent^s additionnels pendant 2 ans (1859-1860) pour subvenir aux dépenses qui s'élèveront approximativement à 9740^f 20. En février 1860 une Commission composée de M. M. Maignon J. marie Maire

Le Léniat J. marie
et Le Léniat Joseph est désignée pour acheter les matériaux, surveiller et diriger les travaux. Les travaux sont terminés à la fin de l'année 1862 (y compris 1 classe murs de clôture avec portail d'entrée).

En 1864 une somme de 83^f 34 est consacrée à l'achat de plants pour le jardin et la cour.

En 1867 un Bienfaiteur anonyme lègue 2000^f en faveur de l'école à condition que cette somme soit employée à compléter les travaux d'intérieur nécessaires et à construire une dépendance jointe à la maison principale pouvant ultérieurement servir de classe aux petites filles. En 1874 l'école compte 84 élèves et la commune ayant obtenu la création d'un emploi d'adjointe auxiliaire en classe le local dont il est question plus haut (voir plan ci-contre *.) A cette ^{même} époque furent construites.

53) construites de nouvelles cloisons de séparation entre les logements; on fit des planchers à la salle et à l'ancienne classe devenue celle des "grandes". Le préau couvert et le bucher ne furent bâtis qu'en 1887. Le portail d'entrée a été reconstruit en 1889, puis en 1909. Elle est encore l'école publique actuelle.

Personnel Enseignant.

Jusqu'en 1846, l'école des filles de Prounez était privée. Elle n'admettait que les élèves dont les parents se chargeaient de rétribuer l'institutrice. En 1847 Le Coq Marie-Louise de mande à être nommée aux fonctions d'institutrice publique et présente un brevet.

Le Conseil municipal don un avis favorable. L'institutrice n'a pas encore de traitement fixé de la Commune et celle-ci, ne pouvant lui venir en aide, lui conseille de solliciter un secours du Comité supérieur d'arrondissement.

Le Comité n'a agréé pas cette demande.

En mai 1848, le Conseil municipal considérant que la Commune de Prounez est grevée de centimes additionnels qui, joints aux contributions extraordinaires décidées par le Gouvernement provisoire ne permettent pas d'en augmenter le nombre cette année; Considérant cependant que la position de la Citoyenne (!) Le Coq mérite une bienveillance et après avoir délibéré, avons été unanimement d'avis d'allouer à l'institutrice la somme de 393^{fr} portée au budget de cette Commune pour 1849 et un traitement annuel de 60^{fr} en attendant que nous puissions mieux, priant le Citoyen Commissaire de la

République du Département de venir en aide à notre 5.
 Institutrice en lui accordant un secours sur les fonds destinés
 au Département. En 1863 lorsque la maison spéciale d'école
 de filles fut construite il est décidé, sur la proposition de
 Monsieur Le Comat que la Direction de l'école communale
 serait confiée à des Religieuses dont l'une s'occuperait de
 l'enseignement et l'autre aurait pour mission de visiter
 les malades. Monsieur Le Comat s'engageait à verser à
 cette dernière une somme annuelle de 200^{fr}. (deux cents).
 «Il va sans dire que si les sœurs une fois installées viennent à quit-
 ter Plounez, je serai libéré de tout engagement» (lettre de M. Le Comat).
 L'école communale des filles fut donc dirigée, pendant plu-
 sieurs années, par des Congréganistes puisque la laïcisation
 n'eut lieu qu'en 1897.

Personnel enseignant laïque, depuis 1897.

Noms, prénoms	Lieux date de naissance	Stagiaire ou titulaire	classe	Date de nomination ou mise en com.	Titres de capacité
Le M ^r Marie Louise	Plouez, 12 ^{7^{me}} 1863	Titulaire	1 ^{re}	1 ^{er} fév. 1897.	B.E.
Le Roux Louis Anna	Plouez 24 Nov. 1874	Stagiaire	»	1 ^{er} fév. 1897.	B. S. B.E.
M ^{me} Guinard Jeanne	Ploubazlauc 21 mars 1873	Stagiaire.	»	4 ^{7^{me}} 1898.	B.E.
Le Lan Lucie maria	Plouez 27 ^{7^{me}} 1879.	Stagiaire.	»	1 ^{er} oct. 1902	B.E. - B.S.
Lozie Maria,	Plourivo 24 Nov. 1874.	Titulaire	4 ^e	5 ^{7^{me}} 1904	B.E., B.S. e. Agr.
Guinard Jean Line M ^{me} Louven	Plouez 6 mai 1882.	Stagiaire	»	5 ^{7^{me}} 1904	B.E. CAP. (1905)
Raoult (M ^{me}) née Karstouet	Erégoument 19 juin 1868.	Titulaire.	3 ^{me}	16 Avril 1909	B.E. B.S. CAP.

Bibliothèque

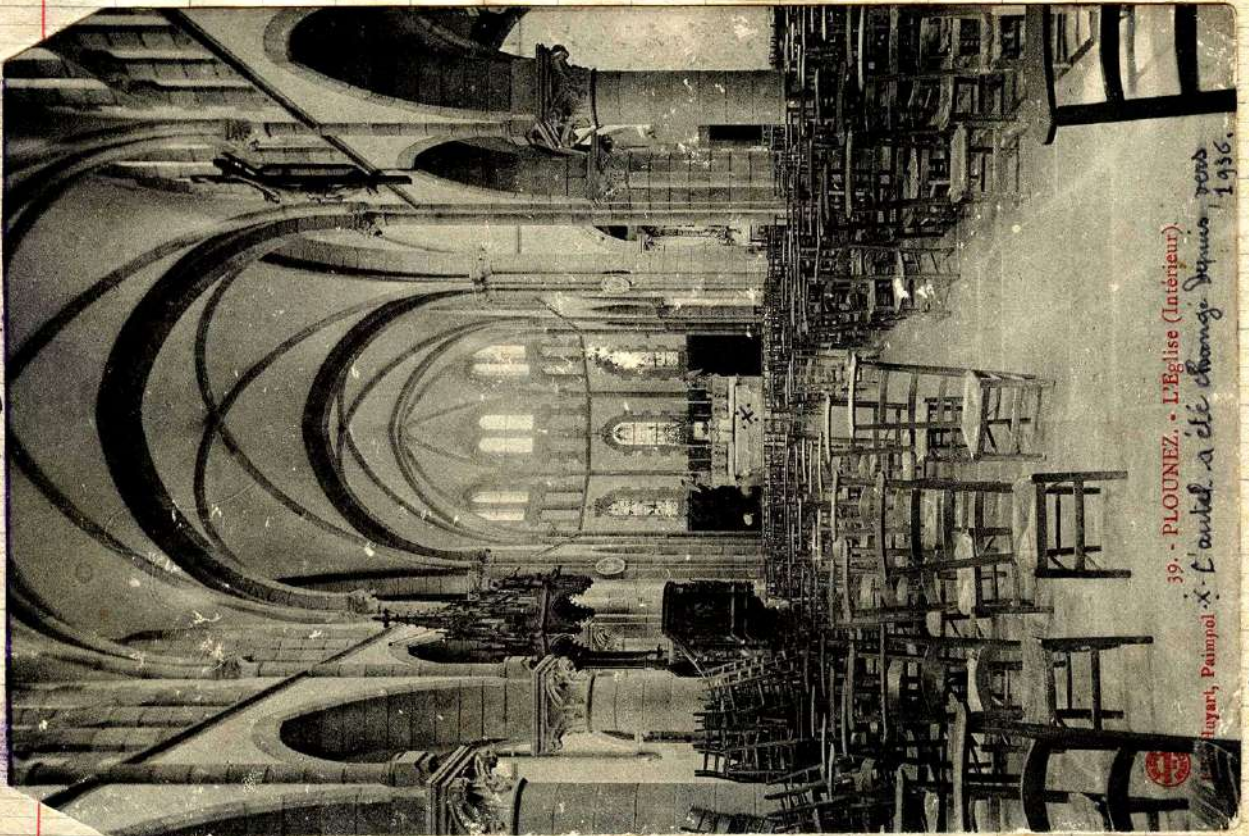


scolaire.

L'institution des Bibliothèques scolaires remonte à un arrêté du 1^{er} juin 1862.

On sait que « la pensée qui l'a inspirée est de faire pénétrer au sein des familles des idées saines et fécondes répandues dans tant de bons livres. Ces livres, l'immense majorité du public des campagnes ne les connaît pas; c'est l'enfant qui leur servira de propagateur, qui les instruira dans le foyer domestique et qui, à la veillée, lisant à haute voix devant la famille attentive, répandra la bonne semence. »

La Bibliothèque de Plounez fut fondée en 1863.



39. - PLOUNEZ. - L'Eglise (Intérieur).
Huyart, Paimpol. X. L'autel a été changé depuis vers 1936.

L'Intérieur de l'Eglise de Plounez.

Document de l'évêque constitutionnel J. M. Jacob

Copie
291

Jean Marie Jacob.

République française - Mairie de St Brieuc C. du N.

Mairie de St Brieuc - arrondissement communal
en de St Brieuc. u

Du neuvième jour du mois de prairial an neuf de la République française une et indivisible

Acte de décès du Citoyen Jean Marie Jacob, conseiller de Préfecture et évêque au Département des Côtes du Nord, fils de feu Jean Baptiste François Jacob et de Marguerite Gérard, né à Plouéguez le vingt trois août mil sept cent quarante un, décédé le huit courant à quatre heures du matin. Sur la déclaration à moi faite par Pierre Marie Baschamps, Odio prêtre qui a dit être ami du défunt et par Jacques Baturel, aussi prêtre qui a dit être ami du défunt, tous deux demeurant à St Brieuc et ont signé.

Signé Baschamps - Odio - Baturel.

Constaté suivant la loi par moi Jean Louis Marie Thierry
Maire de St Brieuc faisant fonction d'officier public de
l'état civil; Signé Thierry.

A
Jean Marie Jacob

Le vingt trois août mil sept
cent quarante un a été baptisé
par moi soussigné prêtre, Jean Marie, né
et d'heure fils de noble homme Jean Baptiste
Jacob Sieur de Coatthalce et de Demoiselle
Marguerite Gérard son épouse demeurant
en

en cette paroisse; ont été par leur noble
homme M^r Jean Mari Jacob Sieur
de Clouet avocat, et Maraine
Marguerite Le Bellec et ont tous
signez: Jean Mari Jacob avocat en la
Jean Baptiste Jacob
Marguerite Le Bellec
f. Claude prieur

Certifié conforme au registre de l'état civil

de la commune de Plozevec

Le Maire le dix-neuf Septembre mil-neuf
cent Plozevec. Le Maire, signé

Cadix de la
Mairie.

Douffin

Transcrit d'une coupure de journal - Notes et documents d'histoire révolutionnaire
Les députés à la Législative - La Constitution de 1791 votée et jurée par le Roi, l'Assemblée
constituante se donna le soin de l'appliquer à une nouvelle assemblée: l'assemblée légis-
lative, etc... etc... D'autre part au désordre administratif de l'ancien régime avait
succédé un essai d'organisation sans doute discutable etc...
Les électeurs se réunirent à St-Brieuc sous la présidence de Jean-Marie Jo-
seph, ancien recteur de Lannoeber, récemment élu évêque constitutionnel du départe-
ment des C.-du-N. Ils devaient désigner 8 députés et 3 suppléants mais il fut cet-
te fois entendu que toutes les parties du département se trouveraient représentées. Il fut
fait l'observation de fait que l'extrême gauche s'élevait de la commune de Plozevec
C'est ainsi qu'il fut élu dans l'ordre: comme députés: François Delaisne maître de
la Vanblanc à Plémet administrateur du département; Pierre Anne Marie Urvoir (est. Nord) ancien
avocat résidant à Plozevec propriétaire Yves Derrien agriculteur à Trebrivan administrateur du
département; Jean Marie Livoallan, ancien avocat à Lannoeber; Jean Baptiste Ennaut dit Gaultier
au quartier d'avocat à Guimily; Olivier Glais (de Pizoin) négociant en toile blanche à
Plozevec; Louis Prigent médecin maire de St-Brieuc; Joseph René Morand au-
sieur de Lannoeber membre du Directoire du département. Les suppléants étaient Olivier Rupe-
au ancien sénéchal de Guingamp; Jean Baptiste Gaultier ancien prêtre à Dinan, devenu vic. épiscopal
que M^r Guiffrey sous son ouvrage sur les Conventionnels confond avec René G. Gaultier (r. Portenau)
coupure à Lannoeber et François Louis Parthenay Cadron ancien avoué de Lannoeber devenu
tribunal de son district. Députés et suppléants appartenant au tiers-état et au groupe des
modérés constitutionnels etc... etc... Notre région se trouvait bien représentée comptant 3 députés
Derrich

J. Pétion, Rivarollan et Morand, 2 suppl^{ts} qui n'avaient pas siégé, Ruperon
et Cadon. C'ont à l'habitude de constituer l'assemblée législative un peu comme une
assemblée effacée peu agissante etc... Ils ont voté des lois sur l'émigration, veillé
à la situation financière de la France, proclamé la déchéance de Louis XVI (!) et prorogé
la réunion de la Convention pour statuer sur son sort. L'abbé de Montgaillard dans son *Histoire de France*
voit les législateurs plus encore que les Conventionnels à la vindicte des événements etc...
Pour en revenir à nos députés les législateurs au cours de la Révolution sont
généralement allés plus loin que les Conventionnels etc...

Mais cette Assemblée n'appartient pas en tant de grands personnages,
de leaders que la Constituante et la Convention, son rôle a été d'administrer
et non d'organiser ou de créer. Les efforts ont été plus anonymes, mais
solidaires et à cette solidarité qui a permis l'avènement du régime répu-
blicain les législateurs de l'Assemblée n'ont pas manqué un seul jour.

etc., etc., ! Léon Dubreuil.

